RAPPORT D'ACTIVITÉ

ARDENNE rives de meuse





ÉDITO

Bernard DEKENS

Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Maire de Vireux-Wallerand

Il m'est très agréable de vous présenter ce rapport d'activité, qui résume tout ce qui a était réalisé en 2022 par notre Communauté de Communes.

S'il pourra paraître parfois complexe, c'est parce que la matière qu'il contient est d'importance.

Soyez convaincu(e)s que mes collègues Vice-Présidents et Conseillers Communautaires, titulaires et suppléants, ainsi que le personnel communautaire, font le maximum pour rendre à la population les services que nous lui devons et contribuer à la construction d'un avenir meilleur pour nos concitoyens, dans un contexte qui reste difficile. Mais nous avons souhaité, cette année, revoir la présentation de ce document afin de le rendre plus attrayant et vous faciliter la lecture.

Il est important, cependant, de ne pas oublier que notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale n'est compétent que pour les responsabilités que ses 19 communes membres ont bien voulu lui confier ou que la loi lui a imposé de prendre. En clair, il n'est pas responsable de tout.

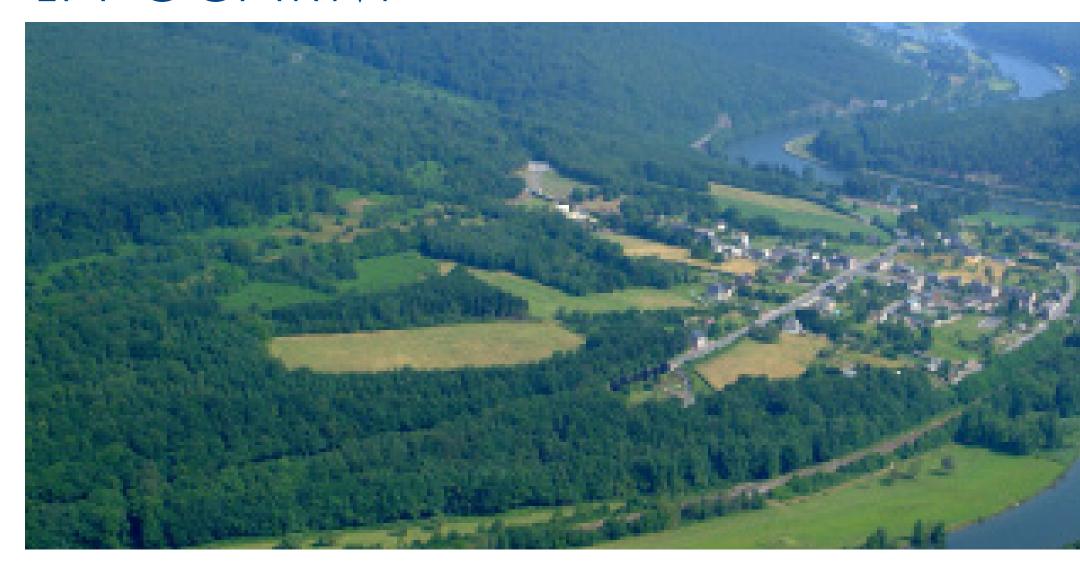
Sachez que si vous souhaitez des explications ou compléments sur ce rapport d'activité, mes collègues et moi-même, ainsi que les services communautaires, sommes à votre disposition pour vous les donner.

Bonne lecture!

SOMMAIRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p.04
LES SERVICES ADMINISTRATIFS	p.12
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	p.24
ECONOMIE	p.32
PETITE ENFANCE	p.40
ENVIRONNEMENT	p.46
SPORT	p.56
VIE ÉTUDIANTE	p.62
TRANSPORT /MOBILITÉ	p.66
SANTÉ	p.70
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	p.74
TOURISME	p.76
URBANISME / HABITAT	. p.84
EAU ET ASSAINISSEMENT	p.88
TRAVAUX	p.94
INTERVENTION SOCIALE EN GENDARMERIE	p.102

LA CCARM



26 815

HABITANTS

19

COMMUNES

232 KM²

DE TERRITOIRE

210 KM² DE FORÊTS | 5

GIVET

CHARNOIS

LANDRICHAMPS

FROMELENNES

RANCENNES

HAM-SUR-MEUSE



Son tissu urbain et sa morphologie le classent dans les EPCI semi-ruraux.

LES VOIES DE COMMUNICATION :

- == RD N°949, RD N°8051 RD N°46
- Ligne ferroviaire Charleville-Mézières Givet (projet de réouverture de la ligne Givet/Dinant)
- ≈ La Meuse et son port de Givet



FOISCHES

HIERGES

VIREUX-MOLHAIN

MONTIGNY-SUR-MEUSE

FÉPIN

CHOOZ

HARGNIES

BRIVES

VIREUX-WALLERAND

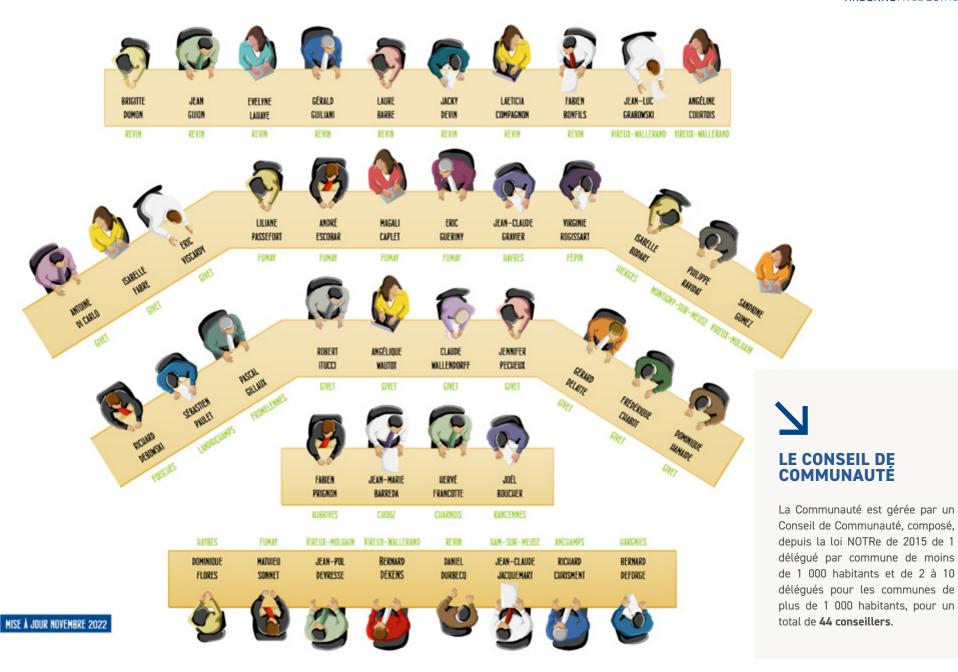


M. BERNARD DEKENS

Président de la Communauté depuis le 18 avril 2008. Il effectue son 3^{ème} mandat de Président. Il a été réélu pour un mandat de 6 ans en 2020. Il est Maire de Vireux-Wallerand.

Il a succédé à Monsieur Pierre TASSIN, Président Fondateur, (1988-1995), à Monsieur Georges DAUMAL (1995-2001) et à Monsieur Marcel VIGNERON (2001-2008).





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques communautaires (ex : soutien au port de Givet, aide aux porteurs de projet, pépinière d'entreprises...)
- Politique locale de soutien au commerce et activité commerciales (ex : chèques cadeaux La Pointe, guide du commerce et de l'artisanat...)

SPORT

Construction, entretien et fonctionnement des piscines et du Centre Aqualudique Rivéa

PETITE ENFANCE

Construction et gestion de Sites Multi-Accueil (crèches), de Relais Petite Enfance (RPE)

SANTÉ

Mise en place du Contrat Local de Santé qui a pour but de lutter contre la désertification médicale: aide aux études en médecine (ACCEM), aide à l'installation des médecins (ACCIM), aide à la maîtrise de stage pour les médecins, Guichet Unique Installation Santé (GUIS, revalorisation de l'hôpital de Fumay, promotion de l'offre de santé territoriale

TRANSPORT/MOBILITÉ

Participation à la rénovation de la ligne de chemin de fer Charleville-Mézières/Givet

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- · Instruction des actes d'urbanisme
- Aide à l'amélioration du logement et mise en valeur du patrimoine bâti
- Mise en ligne du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme au 1^{er} janvier 2022

ACTION SOCIALE

- Aide de la Communauté aux Etudes Supérieures (ACCES)
- · Aide à la mobilité dans la Communauté (Taxi à la carte)
- · Soutien au retour à l'emploi
- Financement d'associations chargées par la Communauté de mesurer des actions de prévention contre les addictions
- Adhésion et conventionnement avec les associations chargées de l'information, l'orientation et l'insertion des jeunes de moins de 26 ans
- · Aménagement, gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage
- · Intervention Sociale Gendarmerie (ISG)

ENVIRONNEMENT

- · Collecte et traitement des déchets ménagers
- Création, aménagement et fonctionnement des déchetteries communautaires

EAU / ASSAINISSEMENT

- · Prévention et lutte contre les inondations
- Régies Intercommunales de l'alimentation en Eau potable et de l'Assainissement

TOURISME

- · Promotion du territoire
- · Office de Tourisme Communautaire Val d'Ardenne
- Aménagement, entretien et valorisation des sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaire
- Valorisation du patrimoine touristique de la Pointe
- · Parc de Loisirs TerrAltitude

TILC

- · Gestion des réémetteurs de télévision
- Communications électroniques : installation de la fibre optique



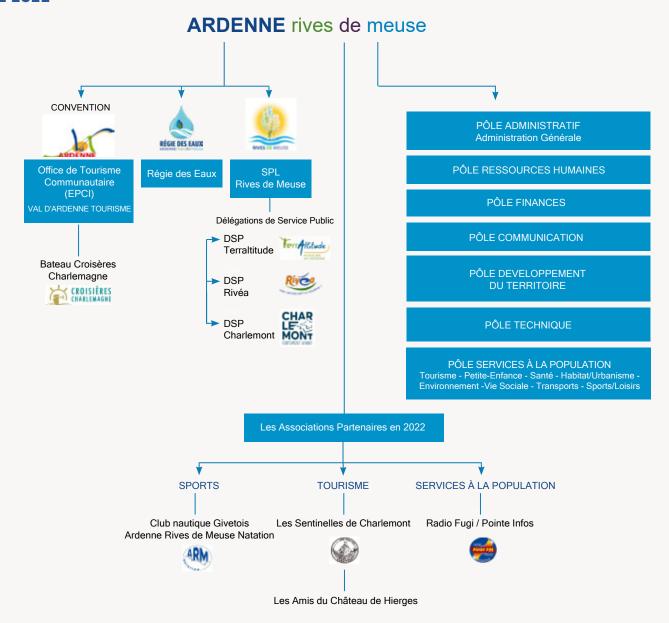
- 1. la Maison de la Communauté à GIVET
- 2. le Bâtiment Administratif et de Services à GIVET
- 3. le Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (C.I.S.E.) à VIREUX-MOLHAIN.







LOGIGRAMME 2022



LES SERVICES ADMINISTRATIFS



150 AGENTS

•

3BÂTIMENTS

ADMIN



FRÉQUENTATION DE L'ACCUEIL DU SIÈGE

Mois de décembre 2022 (mois de mise en place du comptage): 180 personnes

Courriers:

- 15 682 courriers et courriels entrants :
- 17 886 courriers sortants dont 4 983 pour les Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement
- · Coût d'affranchissement annuel (Siège + BASE+ CISE) : 25 843,56 € (hors Régies Intercommunales).
- > En 2022, la Communauté de Communes a adopté les services de la Poste pour la remise et collecte des courriers depuis le Siège.



LES ASSEMBLÉES (CONSEILS **ET BUREAUX)**

Le Conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés par les commissions et les services. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant dse compétences de l'intercommunalité.

Le bureau a un rôle à la fois consultatif et délibératif. Il participe à la préparation des Conseils de Communauté en donnant son avis sur les points qui seront soumis au vote du Conseil et sur tout sujet relevant de l'intérêt intercommunal et ayant trait au fonctionnement de la Communauté.

En 2022:

- 10 Conseils:
- 249 délibérations prises ;
- 5 Bureaux et 1 délibération.

LES COMMISSIONS

Les commissions de travail sont des lieux de débat et d'élaboration de projets. Elles ont un caractère consultatif et un rôle de proposition mais n'ont pas de pouvoir de décision.

- 4 Commissions des Finances
- · 3 Commissions DSP
- 1 Commission Petite Enfance
- 3 Commissions de l'Action Économique
- 3 Commissions Environnement
- 4 Commissions du Tourisme et Développement 4 Transfrontalier
- 3 Commissions Habitat

LES GROUPES DE TRAVAIL

En dehors des commissions permanentes, et à tout moment, le Conseil de Communauté peut décider de la création, pour l'examen d'une ou plusieurs affaires particulières, d'un Groupe de travail spécifique et temporaire.

- · Groupe de travail Meuse : 0
- · Groupes de travail Energie / thermie : 2
- · Groupes de travail piscines : 1
- Groupes de travail Forêt (émanant de la Conférence des Maires): 2

LES INSTANCES PARITAIRES

Elles constituent un espace de dialogue social entre les représentants des collectivités et les représentants du personnel, par l'intermédiaire desquels s'exerce le droit de participation des fonctionnaires dans les organismes consultatifs.

- 4 Comités techniques
- 3 CHSCT.

CONFÉRENCES ET CONGRÈS DES MAIRES

Elle réunit le Président de la CCARM ainsi que les maires des 19 communes. Elle se tient régulièrement pour travailler à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire communautaire, partager les informations et échanger sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

- 5 conférences se sont tenues en 2022.
- Le 64e Congrès de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes s'est tenu le samedi 22 octobre 2022 à WARCO.

LES SATELLITES DE LA CCARM

La notion de satellites désigne l'ensemble des structures qui gravitent autour de la Communauté de Communes pour mettre en oeuvre ses missions de service public.



RÉGIES DES FAUX

Bureaux de la Régie de l'Eau : 4

Bureaux de la Régie de l'Assainissement : 4

Conseils d'administration de la Régie de l'Eau : 4

Conseils d'administration de la Régie de l'Assainissement : 4



RADIO FUGI

Assemblée Générale : 1



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC)

Comités de direction : 4



SPL RIVES DE MEUSE

Réunions de suivi : 3

Assemblées Générales Ordinaire : 1
Assemblée Générale Extraordianaire : 1

Conseils d'Administration: 3



MISSION LOCALE

Assemblée Générale : 1 Conseils d'Administration : 3

16

LES MISSIONS DU SERVICE

Répondre aux besoins de l'agent :

- · Dans sa relation avec son employeur (suivi des obligations légales en matière de carrière notamment).
- · Sur son poste : obligations règlementaires (hygiène et sécurité, médecine du travail),
- · Dans son organisation de travail : fiches de poste, gestion des compétences, évolution des effectifs.
- · Dans sa carrière et son projet professionnel: mobilité, parcours professionnel,
- · Pour son bien-être au travail : écoute et accompagnement de l'agent.

Répondre aux besoins de pilotage de la collectivité:

- · Suivi des obligations de l'employeur,
- · Gestion des effectifs, évaluation professionnelle, adéquation entre compétences/ missions.
- · Prévisionnel des effectifs et des compétences: GPEC, dispositif d'avancement des agents,
- Mise à dispositions d'outils d'accompagnement.

LES OBJECTIFS DU SERVICE

- · La garantie du respect des règles applicables dans le domaine RH,
- · Partage de la fonction RH entre la direction ressource et le management,
- · Accompagnement des mutations et processus de changement au sein des services publics,
- · Renforcement de la qualité de management par un soutien adapté aux besoins des managers,
- · Accompagnement des parcours professionnels.
- · Développement d'un climat social favorisant l'épanouissement professionnel,
- · Pilotage des effectifs dans un contexte contraint qui s'impose à la collectivité.



Chiffres bilan 2022:

- 132 agents titulaires
- 6 agents stagiaires
- 61 contractuels
- 6 contrats saisonniers + 7 contrats pour la saison estivale à Charlemont
- 12 agents non titulaires et 3 Chargés de Mission
- 1 collaborateur (Cabinet du Président)

FINANO

LE BUDGET

En 2022, la recherche d'un équilibre budgétaire structurel est nécessaire au regard des charges nouvelles à assumer (fonctionnement de la piscine de Revin, Charlemont) par la CCARM et d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux à définir.

CHIFFRES CLÉS DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement sont constatées à 48 M€. Les produits de fiscalité (hors dotation de compensation) s'élèvent à 21,01 M€, soit 43,77 % de ces recettes.

Une partie de la fiscalité est reversée aux communes pour un montant de 16,22 M€ et à l'Etat (FPIC) pour un montant de 2,78 M€, soit 39,58 %. Les dotations de l'Etat (DGF et dotations de compensation) s'élèvent à 16,29 M€, soit 33,93 % de ces recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 35,65 M€. Les charges de personnel sont constatées à hauteur de 6,15 M€, soit 17,25 % de ces dépenses. Les charges courantes s'établissent à 6,05 M€, soit 16,97 %. Les subventions et participations sont constatées à 3,875 M€, soit 10,87 %.

Les autres charges sont constituées des charges exceptionnelles, des frais financiers et de la fiscalité reversée. Les reversements de fiscalité dont les dotations de solidarité et le prélèvement FPIC s'élèvent à 19.05 M€.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de **5,66 M€**.

Le remboursement du capital de la dette est constaté à hauteur de **0,46 M€**, il en résulte une épargne nette de **5,2 M€** dégagée sur l'exercice pour financer les projets et les investissements de la collectivité.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement (hors remboursement en capital de la dette) sont constatées à **5,62 M€**. Les ressources propres d'investissement s'élèvent à **2,76 M€**, hors recours à l'emprunt:

- Subventions (632 986 € hors RAR),
- FCTVA (407 430 €).
- Dotations aux amortissements (1 059 000 €).

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, le résultat excédentaire d'investissement constaté au 31/12/2021 de **1,927 M€** est mobilisé, auquel s'ajoute **6,64 M€** d'excédent de fonctionnement capitalisé.

LA FISCALITÉ

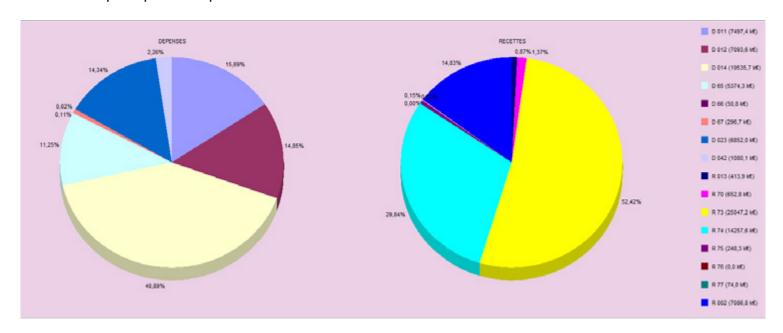
Les produits de la fiscalité directe sont constitués des taxes pour lesquelles la Communauté de Communes dispose d'un pouvoir de taux. Le Conseil de Communauté vote chaque année des taux d'imposition :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB): les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB): les propriétaires de terrains, notamment agricoles,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE):
 les entreprises et les personnes physiques
 qui exercent de manière habituelle une
 activité professionnelle non salariée, hors
 exploitants agricoles et activités exonérées.
- Cotisation Foncière des Entreprises de Zone

Taux de la fiscalité	2022	2021	2020	2019	2018
Taxe d'Habitation (TH)				17,95 %	17,95 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	21,44 %	21,44 %	21,44 %	21,44 %	21,44 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	43,02 %	43,02 %	43,02 %	43,02 %	43,02 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	14,24 %	14,24 %	14,24 %	14,24 %	14,24 %
Cotisation Foncière des Entreprises de Zone	16,22 %	16,22 %	16,22 %	16,22 %	16,22 %

FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble par chapitres des dépenses et recettes de fonctionnement.





En 2022, on recense:

- 48 Marchés à Procédure Adaptée notifiés en 2022 dont 1 marché d'insertion,
- 10 marchés en procédure d'appel d'offres.
- 22 marchés passés en consultations directe,
- 1358 bons de commande émis par le service des finances.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

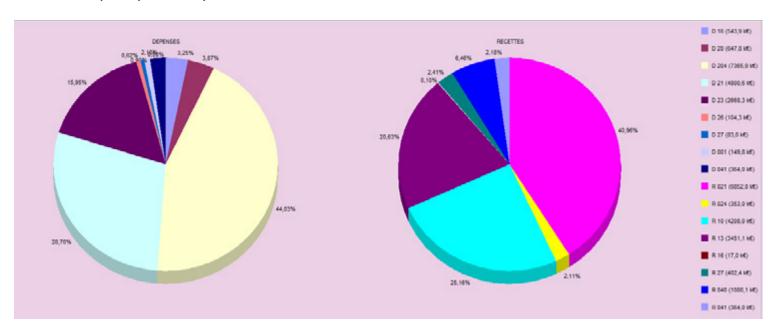
Chapitre	Désignation				
011	Charges à caractère général				
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation				
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ventes diverses				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
002	Excédent de fonctionnement reporté				

INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble par chapitres des dépenses et recettes d'investissement.



L'ENDETTEMENT

Chiffre bilan 2022:

- Le remboursement de l'annuité de la dette du Budget Principal est de 461 541,92 €. Celui des budgets annexes s'élève à 446 710,06 €.
- L'encours de dette s'élève à 5 860 781,91 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
001	Déficit d'investissement reporté				
041	Opérations patrimoniales				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation					
021	Virement de la section de fonctionnement					
024	Produit des cessions d'immobilisations					
10	Ootations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
27	Autres immobilisations financières					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					

Récapitulatif des acquisitions en 2022 par la CCARM :

ОВЈЕТ	COMMUNE	SECTION	VENDEUR	RÉDACTEUR	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	MONTANTS DE LA VENTE
Immeuble bâti	GIVET	AY	M. ELMAS	Me MAQUENNE	21/11/2022	175 000,00 €

Récapitulatif des cessions en 2022 par la CCARM :

OBJET	COMMUNE	SECTION	ACQUEREUR	REDACTEUR	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	MONTANTS DE LA CESSION
Lot 4 - Parcelle de terrain et immeuble bâti	GIVET	AZ	M. DARDENNE	Me MAQUENNE	19/05/2022	135 000,00 €
Immeuble artisanal	FUMAY	C249	MSF (M. MUCCILLI)	Me MAQUENNE	11/02/2022	44 564,83 €

Crédit-Bail 2022 :

	OBJET	COMMUNE	SECTION	ACQUEREUR	REDACTEUR	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	MONTANTS DE LA CESSION
Ens	emble immobilier bâti	GIVET	AZ	CRESPIN ET FILS	Me MAQUENNE	28/07/2022	115 277,80 €

LE MAGAZINE ARDENNE RIVES DE MAG

> En 2022, 2 numéros du magazine « Ardenne Rives de Mag » ont été diffusés.

Dans chaque édition, on retrouve l'actualité de la Communauté, les futures manifestations ou un bilan de celles qui viennent de se dérouler, un portrait d'un Maire et de sa commune (passage par ordre alphabétique des noms de communes), deux pages consacrées à la santé avec notamment le planning des consultations de l'hôpital de Fumay et les numéros utiles des professionnels de santé du territoire.

Le numéro 78 a été diffusé au printemps et le numéro 79 a été diffusé à l'automne.

Rappelons que, pour nous inscrire dans une politique environnementale globale et proposer l'ensemble de nos supports de communication prioritairement, en version numérique, nous avons décidé de ne plus imprimer le magazine qui était édité à 13 500 exemplaires et donc de ne plus le distribuer en toutes-boîtes sur l'ensemble du territoire. Le numéro 77 était le 1er numéro en version numérique, diffusé sur le site internet, les réseaux sociaux et par mail.

DIFFUSION DE GUIDES ET AUTRES DOCUMENTS D'INFORMATION

Les plaquettes de présentation des SMA ont été actualisées et une nouvelle plaquette pour présenter le RPE a été réalisée et diffusée. Des documents divers pour la promotion de Charlemont ont été réalisés ainsi que pour l'Action Economique (flyers nouvelles boutiques, chèques cadeaux La Pointe), et pour le service Piscine.



LA CCARM SUR LE WEB

La Communauté de Communes a renouvelé son site internet, en janvier 2018: www.ccarm.fr.

Le site a été conçu en interne par le service
Communication. On y retrouve tous les services proposés par la Communauté, les actualités en page d'accueil, des coordonnées et liens utiles (vers le site de l'OTC Val d'Ardenne, vers Rivéa et terrAltitude, vers les communes...) et des services de paiement en ligne (petite-enfance, taxe de séjour) et dépôts des factures pour les fournisseurs.

Le site a été alimenté et mis à jour tout au long de l'année 2022.

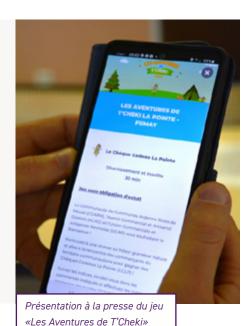
La rubrique COVID, créée en 2021, regroupant toutes les infos utiles (dates et centres de vaccination...) a été mise à jour régulièrement.

La page Facebook de la Communauté, ainsi que la page dédiée à Charlemont, Citadelle de Givet, qui diffuse de nombreuses publications durant la saison d'ouverture du site, sont alimentées très régulièrement en fonction de l'actualité.

POINTS PRESSE

Des réunions avec la presse française, belge et les radios du territoire sont organisées autour d'un thème bien précis, pour informer la population sur des travaux en cours ou qui vont débuter, pour promouvoir un nouveau service proposé par la Communauté ou une manifestation à venir.

Des dossiers de presse sont remis aux intervenants sur place.



En 2022, 13 points presse ont été organisés :

- Ouverture de la boutique « MB CARS 08 » janvier 2022
- Signature de la convention de financement de la ligne ferroviaire GIVET-DINANT – ianvier 2022
- L'opération commerciale « Vos achats remboursés » – février 2022
- L'ouverture de la boutique « La Cave des Sangliers » – mars 2022
- La remise des diplômes du Challenge Accueil
 Qualité Commerce Service mars 2022
- L'ouverture de la boutique « Les Créas de Mamandine » et de l'imprimerie « Kylian Lambot » – avril 2022
- L'opération commerciale «Grattez Gagnez» septembre 2022
- L'ouverture de la boutique «La Tavola» septembre 2022
- La remise de Chèque Initiative octobre 2022
- La remise de subventions AIEC octobre 2022
- L'Opération commerciale « Les Aventures de T'Cheki » – octobre 2022
- L'ouverture de la boutique tremplin « La Cuisine » – novembre 2022
- L'Opération commerciale « Vos achats remboursés » – décembre 2022



$oldsymbol{L}$

RADIO FUGI/POINTE INFOS

Avec une zone de réception couvrant l'ensemble des Cantons de Givet et Fumay, RADIO-FUGI traite au plus près de l'information locale, de l'information associative et des offres d'emploi.

La Communauté de Communes met à la disposition de la Radio un immeuble situé 32, avenue Lartigue, dont elle assure l'entretien.

Elle assure également une partie de l'entretien du matériel radiophonique. Radio-FUGI a créé son site internet qui permet d'écouter la radio en ligne. > Pour l'année 2022 le montant de la subvention de fonctionnement s'élevait à 207 903 €

Les locaux de Pointe Infos (reportages vidéos, information locale) ont été inaugurés à Chooz le 10 juin 2022.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & É



ÉCOLOGIE



LE SCOT NORD-ARDENNES

Depuis mars 2019, les services de la Communauté portent la gestion administrative et financière du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes.

En parallèle de cette gestion, la Communauté de Communes s'est attachée à suivre les travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ainsi que ceux du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La CCARM a ainsi transmis des propositions portant sur le foncier sur la base de politiques menées sur le territoire (ORT) et d'un projet de stratégie foncière préparé par les services et ce, malgré l'absence de compétence en matière d'urbanisme.

Le Conseil de Communauté a donné un avis favorable à la synthèse du diagnostic du SCoT Nord-Ardennes en juillet 2021 (délibération n°2021-07-126). Puis, informés de l'option validée par le bureau syndical au sujet de la spatialisation et le nombre de logements neufs sur le territoire du SCoT Nord-Ardennes en octobre 2022 (délibération n° 2022-10-197), les élus furent sensibilisés à la position du Bureau communautaire sur le volet économique du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprenant le DAACL lors de la séance du 29 novembre 2022 (délibération n° 2022-11-219).













Soucieux de la défense d'un projet commun aux intercommunalités et des intérêts du territoire communautaire, le Bureau communautaire a, quant à lui, donné <u>plusieurs avis</u> favorables sur des éléments du SCoT:

- volet « environnement », avis complété d'une mention. Le développement de la méthanisation par les exploitants agricoles pour leurs propres déchets, sur leur exploitation, doit être distinct de celui des porteurs de projets industriels;
- la réduction du nombre de ZAC préférentielles pour l'installation de commerces de + 1 000 m² en additionnant des zones attenantes l'une de l'autre. Un échange s'est tenu en bureau du SCoT sur le maintien ou non de zones remplies à ce jour;
- volet « foncier », avis complété d'une demande spécifique portant sur le passage des Communes de FUMAY, HAYBES et des 2 VI-REUX de pôle de services à pôle urbain dans l'armature urbaine, appelant à évaluation par le SCoT sur l'incidence de cette modification.

Parallèlement, la CCARM a mené en mars – avril 2022 des entretiens avec chacune de ses communes afin d'évaluer les besoins fonciers du territoire dans le contexte de la mise en œuvre de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issue de la loi Climat et Résilience, de la modification du SRADDET et l'impact de cette modification sur l'élaboration du SCoT Nord-Ardennes.

À l'issue de ce temps d'échanges, la Communauté a gagné une capacité à défendre les intérêts de ses Communes lors des débats autour du SCoT Nord-Ardennes, avec la rédaction, par les services communautaires, d'une stratégie foncière. Cette dernière est destinée à faciliter un travail futur de coordination entre les Communes, tout en gardant à l'esprit que l'intercommunalité n'a pas, à ce jour, la compétence en matière d'urbanisme.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) de 2015 rend obligatoire l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** par les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Devenu compétent en 2020 à la demande de ses intercommunalités membres, dont fait partie la Communauté de Communes, et suite à la relance du marché en septembre 2020, le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes a lancé l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec son bureau d'études BL Evolution.

Suivant ses statuts, le Syndicat Mixte est en charge l'élaboration du diagnostic, de la stratégie territoriale, du programme d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation.

Cependant, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) conservent la maitrise de l'animation, du suivi et de la mise en œuvre des actions propres à chacune d'elles.

La Communauté de Communes a, ainsi, mené un atelier à destination des élus avec le bureau d'études en mai 2022. Puis elle a contribué aux deux ateliers de stratégie organisés en septembre de la même année. Elle a enfin organisé un temps de travail avec ses techniciens fin 2022 en vue de façonner les fiches actions qui devront, ensuite, être présentés en validation auprès de l'Assemblée délibérante.

En préalable au travail sur le programme d'actions communautaire, le Conseil de Communauté a bénéficié d'une présentation de la stratégie du PCAET par le bureau d'études BL Evolution en cours de sa séance du 29 novembre 2022 et, ainsi, d'un temps de débat sur ce document (cf. délibération n° 2022-11-217).

Chiffres bilan travaux 2022:

- 415 h 33 de travail estimé pour les services ;
- 151 courriers «arrivée » et 39 courriers «départ» ;
- 770 courriels envoyés par le secrétariat du SCoT;
- 5 Comités Syndicaux dont 1 sans quorum et 4 Bureaux soit 39 délibérations dont 37 pour le Comité Syndical.

Ont notamment été organisés en 2022 (SCOT ET PCAET):

- 1 réunion de présentation du diagnostic puis du Projet d'Aménagement Stratégique à l'attention des Personnes Publiques Associées (PPA)
- 7 ateliers d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT entre septembre et décembre 2022;
- 2 COTECH et 2 COPIL pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ainsi que deux ateliers stratégie (hors réunions internes aux EPCI);
- 2 réunions de préparation et cadrage pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine fortifié nord-ardennais :
- · Le renouvellement du marché assurances :
- · La finalisation de la réalisation du nouveau logo du SCoT Nord-Ardennes.





Élaboration d'un diagnostic Climat-Air-Energie du territoire



Élaboration d'une stratégie territoriale



Définition d'un plan d'actions construit avec les acteurs locaux lors d'ateliers de concertation



Mise en œuvre et suivi du plan d'actions durant 6 ans avec un bilan à mi parcours



LE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE)

Dans le cadre du plan France Relance et la succession du Contrat de Ruralité, l'État a créé un Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE) qui a pris pour nom dans la Région Grand Est de Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique ou PTRTE.

« Contrats-enveloppes » regroupant les différents dispositifs de financement en appui aux collectivités locales et EPCI, les PTRTE sont des contrats qui allient ambition de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, grâce à une mobilisation de tous les services de l'Etat en appui aux projets de territoires de l'EPCI.

En lien avec la Préfecture des Ardennes, une lettre d'engagement de la Communauté au PTRTE a été validée et approuvée dans un premier temps par délibération n°2021-05-094 du 18 mai 2021.

<u>Puis, la Communauté a procédé à plusieurs</u> mises à jour :

- · Diagnostic du territoire;
- Enjeux du territoire;
- Actions à mettre en œuvre avec l'ajout de nouvelles fiches actions suivant le bilan du Contrat de Ruralité 2017-2020.

À la demande de la Préfecture des Ardennes, un socle dit « commun » a été introduit en première partie du projet de PTRTE avec la partie signatures des parties et partenaires. Le diagnostic général et les fiches actions constituent deux fascicules succédant à la partie socle. Les projets inscrits pourront être modifiés, complétés par de nouvelles ou être supprimés. La partie socle du PTRTE et la liste des actions furent, quant à eux, approuvés par délibération n° 2021-11-191 du 17 poyembre 2021.

Chiffres bilan 2022:

 35 projets communautaires 2022-2023 ont été présentés en janvier 2022 lors d'une première conférence des financeurs, afin d'étudier une possibilité de financement dans le cadre du PTRTE ou de subventions de droit commun. En décembre, un bilan a été présenté avec un état des dossiers déposés et/ou financés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) PTRTE 2022.

Le bilan effectué a permis de constater que plusieurs actions n'ont pas encore pu être lancées en 2022, certaines étant appelées à être reportées en 2023. L'appel aux dispositifs traditionnels de l'Etat est assuré mais la possibilité de mobiliser davantage de dispositifs existe notamment en provenance de la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau ou de l'ADEME.

Enfin, ce bilan a permis de présenter également des projets de modifications ou d'intégration de nouvelles de fiches actions :

- le « programme global de revitalisation » (nouvelle fiche);
- le « programme de mobilisation des friches industrielles du territoire » (nouvelle fiche);
- la « connaissance et usages du foncier sur le territoire communautaire » (nouvelle fiche);
- · l'« accès aux soins de proximité » (modification);
- l' « environnement, promotion et prévention en santé » (modification) ;
- les « actions transversales en matière de sante » (modification);
- la « rénovation de bâtiments publics et des sites multi accueil » (ajout d'une mention sur l'accessibilité).

	Montant total HT éligible	Montant de subvention obtenu	Etat actuel
Reconstruction du pont de la Chiers à HIERGES	520 522,00 €	156 156,60 €	Travaux en cours
Construction de la déchèterie de REVIN	1 000 000,00 €	0,00€	Dossier déposé pour la DETR/ DSIL 2023
Installation d'un système d'éclairage économe pour les ateliers du CISE à VIREUX-MOLHAIN	10 305,00 €	3 071,00 €	Achevé
Installation d'un système d'éclairage extérieur économe pour le PACOG et Charlemont citadelle de GIVET	70 146,00 €	21 044,00 €	Installation en cours (partie PACOG achevée)
	TOTAL	180 271,60 €	

En juillet 2022, la Communauté a également recensé les projets communaux pouvant intégrer le PTRTE :

- Commune de HARGNIES: « mise en accessibilité de la Mairie ». Ce projet a été présenté au Conseil de Communauté du 19 septembre 2022;
- Commune de REVIN : « création d'un pôle sportif et d'un espace dédié aux Restaurants du Cœurs ». Ce projet a été présenté au Conseil de Communauté du 19 septembre 2022;
- Commune de VIREUX-WALLERAND :

 modernisation de l'école élémentaire des bruyères ».





LE CONTRAT DE TERRITOIRE

Le 6 juillet 2017, la CCARM signait son Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental des Ardennes pour les années 2017 à 2020. Puis, un avenant a été signé en vue de prolonger le Contrat de Territoire au 31 décembre 2025. Un avenant n°2 (délibération n° 2021-12-220) a été signé en avril 2022 en vue de permettre une réaffectation de reliquats de crédits. Il comprenait l'ajout d'une opération pour la Communauté de Communes soit la « reconstruction du Pont de la Chiers reliant Hierges et Vireux-Molhain ».

<u>Se basant sur le projet de territoire, le Contrat</u> <u>de Territoire comprend trois priorités :</u>

- · Soutenir l'économie et l'emploi
- Développer les équipements et infrastructures
- · Animer et valoriser le territoire

À l'issue d'échanges en Conférence des Maires, 17 projets furent inscrits au profit de Communes membres et de la Communauté de Communes pour une enveloppe globale attribuée de 1 177 746 €. Des avenants ont permis d'ajouter et modifier les projets initialement proposés.

Des bilans d'étape sont régulièrement menés avec le Conseil départemental. La Communauté se rapproche alors des Communes afin d'établir un point de situation sur l'avancée des dossiers.

- > À ce jour, 19 projets sont inscrits. 12 dossiers des 17 dossiers déposés sont considérés comme soldés. 2 n'ont pas encore été déposés auprès des services du département.
- >100% des crédits sont programmés et 75% des crédits sont engagés.

LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La loi n° 2010-1563 du 16 septembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), avait rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre l'EPCI et ses Communes membres.

La Communauté de Communes avait élaboré et approuvé son schéma de mutualisation 2016-2020 par délibération (2016-03-018) en mars 2016. Conformément à l'article L. 5211-39-1 du CGCT, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma faisait l'objet, chaque année, d'une communication à son organe délibérant.

Devenu facultatif avec la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, le Conseil de Communauté a convenu que la mutualisation resterait une pratique de coopération entre la Communauté et ses Communes membres sans formaliser de stratégie pour la mandature 2020-2026. La coopération intercommunale s'inscrit, ainsi, dans des groupements de commande ou la mise à disposition de matériels.

SUIVI DE LA COVID-19

L'année 2022 correspond à un retour à la normale avec le maintien jusqu'au 31 juillet des mesures dérogatoires relatives à la tenue des réunions des organes délibérants et des mesures spécifiques en matière de ressources humaines (dispositif des autorisations spéciales d'absence ou ASA) jusqu'31 janvier 2023.

La loi du 30 juillet 2022 a mis fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19, actant la fin de l'état d'urgence sanitaire et au régime post-crise instauré par la suite pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Elle a prolongé néanmoins les outils informatiques destinés à surveiller la circulation du virus et permet d'imposer aux voyageurs un test Covid négatif aux frontières, sous certaines conditions.

LE PACTE ARDENNES 2019-2022

Le Département des Ardennes bénéficie d'atouts nombreux et d'une position stratégique favorable. Il souffre, cependant, d'une situation de fragilité démographique, économique et sociale avec une continue désindustrialisation engendrant un taux de chômage élevé. Partant de ce constat. l'État avait souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs publics associatifs et privés pour concevoir un plan de relance. Le Pacte Ardennes s'appuyait sur quatre objectifs stratégiques, qui ont été définis lors de la concertation menée avec l'État et les partenaires locaux, en cohérence avec les dispositifs d'accompagnement des territoires existants, tels que « Action cœur de Ville » ou encore « Territoires d'Industrie ».

Les fiches-actions et les fiches projets s'intègraient dans l'un des axes suivants :

- Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais.
- Construire une valorisation d'excellence du patrimoine ardennais, bâti et naturel,
- Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours,
- Accentuer les conditions du bien-vivre dans les Ardennes.

Quelques fiches actions et projets concernaient directement la Communauté à l'instar de la rénovation de la ligne Charleville-Givet, l'étude sur la réouverture de la ligne Reims-Namur via Charleville-Givet-Dinant et les aménagements du Quai des Trois Fontaines.

En 2022, la Communauté a tenu informé les services préféctoraux de l'avancée du projet d'exploitation d'eaux souterraines à GIVET et ce dans le cadre d'une subvention FNADT obtenue en 2020 (préparation des dossiers de déclaration au titre du code de l'environnement) et une nouvelle demande toujours au titre du FNADT (étude d'impact pour la realisation d'un forage pour la recherche en eaux souterraines à GIVET).

Pour mémoire, en 2021, la Communauté avait travaillé sur la fiche projet n°102 relative à l'hopital de FUMAY en vue de permettre à la commune d'engager des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de l'établissement aujourd'hui inachevés à la suite des derniers travaux.





CANDIDATURE UNESCO

La Communauté de Communes a adhéré à l'ambition du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes d'évaluer une candidature auprès de l'UNESCO pour l'isncription du patrimoine fortifié Nord-Ardennes à la liste du patrimoine mondial.

Avec l'unité des intercommunalités membres sur cette question, le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes a souhaité en 2022 que soit ajouté au programme annuel de l'Agence d'urbanisme de REIMS, dont il est membre, la réalisation d'un inventaire du patrimoine fortifié nord-ardennais afin d'établir la richesse patrimoniale du territoire et la pertinence d'une candidature auprès de l'UNESCO.

L'objectif général de la création de cet inventaire est de porter, également, une ambition commune du territoire utile à sa mise en valeur, l'inventaire constituant un outil de base pour le marketing territorial. En juillet 2022, les Communautés membres ont été conviées à transmettre toutes les informations disponibles sur les sites fortifiés de leur territoire. Puis, en octobre, deux réunions se sont tenues afin de sensibiliser les partenaires institutionnels pour la première, l'Agence Départementale du Tourisme (ADT), les offices de tourisme et les EPCI pour la seconde.

Les premiers et nombreux retours collectés en octobre 2022 permettent de déceler 215 sites fortifiés.

À ce jour, le calendrier de travail de cette opération est le suivant :

- Décembre 2022 janvier 2023 : création de la base de données et des cartographies ;
- Septembre 2023 : remise de l'atlas typologisé du patrimoine avec des illustrations :
- Octobre novembre 2023 : rencontre avec les partenaires et le public autour de l'inventaire

ÉCONOMIE





ZONES D'ACTIVITÉS HOTÊL D'ENTREPRISES PÔLE D'ENTREPRISES COMMUNAUTAIRE BÂTIMENT ARTISANAL PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

LE CISE, PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Ce pôle est composé de **3 agents** pour l'accompagnement des entreprises (création-reprise d'entreprise, artisanat-commerce, PME-développement-direction), **1** pour l'accueil-secrétariat de la pépinière d'entreprise et **2** agents d'entretien dont le travail participe à la qualité de l'accueil de la pépinière. Concernant les missions de service au territoire et aux entreprises, elles sont de plusieurs ordres: l'accueil, le conseil, l'accompagnement, la représentation, la stratégie et la veille.

Pour l'année 2022, la salle Albert GALLIOT a été occupée 31 jours avec une location financière pour un montant total de 1 575 € H.T. La petite salle n'a pas été louée, elle a été mise à disposition régulièrement pour les services de la Communauté de Communes.

Nouveauté pour l'année 2022, l'espace de co-working a été loué, tant à une entreprise privée qu'à des structures de formation. Le bureau a été loué 14 jours pour un montant de 172 € H.T. La salle de l'espace de co-working a été louée 20 jours pour un montant de 920 € H.T.

LES LOCAUX DISPONIBLES

4 ATELIERS DE 100M²

<u>Au cours de l'année 2022, 4 ateliers ont été</u> <u>loués à des sociétés :</u>

L'entreprise **TOURTIT Sofiane** loue l'atelier n°1 de 100 m² depuis le mois d'octobre 2020. L'activité de l'entreprise est la commercialisation de mobiliers de cuisine, via internet. Elle a quitté l'atelier au 30 novembre 2022

La société **B-MAN DISTAFRIQUE**, exploitée par M. Mohamed BELAZRI, loue un atelier depuis le mois de janvier 2022. Son activité est la vente d'objets divers issus d'invendus (import – export).





La société **MEUBLES FAMILY**, exploitée par M. Alain AMEN, loue un atelier depuis le mois de février 2022. Son activité est la vente de mobiliers de maison.

La société **L'ESPRIT FERMETURES**, exploitée par M. Ludovic RAMELET, loue un atelier depuis le mois d'avril 2022. Son activité est la pose de portes, fenêtres et portails.

4 ATELIERS DE 60M²

Depuis le mois de mars 2018, le service Courrier de La Poste loue un atelier de 60 m^2 .

Le service Administration Générale de la Communauté a occupé 3 bureaux et un espace d'accueil (ex locaux SMPVMS) pendant 4 mois, le temps que les travaux de rénovation soient terminés à la Rue Méhul.

12 BUREAUX DE 20M²

11 bureaux ont été loués pour l'année 2022 :

S2MIH FORMATION: centre de formation spécialisé dans la sécurité ferroviaire, 1 bureau loué depuis le mois de décembre 2020:

Expertise CHARPIN: cabinet d'expertise comptable, 1 bureau loué depuis le mois de janvier 2021. Il a quitté la pépinière au 31 décembre 2022.

A.V.E.C. : 1 bureau occupé depuis le mois de ianvier 2015.

AGRI CARGO: production de machines agricoles, traitement de matières premières, transformation de résidus organiques (dans l'attente de l'achat d'un terrain pour construire un bâtiment), 1 bureau loué depuis le mois de mars 2021.

JB EXPRESS: transport, 1 bureau loué depuis septembre 2020. La société a été liquidée judiciairement et a quitté la pépinière le 31 juillet 2022.

CLARINVAL: construction de hangars métal-

liques, 1 bureau loué depuis le mois de mai 2021. MTMI : maintenance d'équipements électriques spécialisées dans les centrales hydrauliques, 2 bureaux loués depuis le mois d'août 2021.

VRACS ARDENNES : société de transport en vracs, de verres, 1 bureau loué depuis le 1er décembre 2022.

Le service du Pôle Développement du Territoire occupe trois bureaux.

> 15 sociétés étaient domiciliées administrativement dans notre pépinière en 2022.



224 rendez-vous effectués, dont 171 premiers rendez-vous. Ceux-ci ont permis l'accompagnement à la création – reprise de 54 entreprises sur notre territoire, dont 48 créations et 6 reprises, implantées comme suit :

- 13 implantations à GIVET;
- 8 implantations à REVIN;
- 10 implantations à VIREUX-MOLHAIN;
- 4 implantations à FUMAY, HAYBES;
- 3 implantations à RANCENNES et VIREUX-WALLERAND ;
- 2 implantations à AUBRIVES, FROMELENNES, HIERGES;
- 1 implantation à ANCHAMPS, CHOOZ, HARGNIES.

16 activités de service à la personne, 13 commerces, 6 activités de restauration, 9 activités issues du BTP et 2 activités de services aux entreprises et 2 activités de fabrication, 1 activité alimentaire et 1 activité agricole.

Il y a eu **30** immatriculations à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes et **17** immatriculations à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes et **6** à l'URSSAF et **1** à la Chambre d'Agriculture.

 Au total, ces implantations ont permis la création de 33 emplois de chef d'entreprise, et 19 emplois salariés prévus, soit au total 52 créations d'emplois.

Parmi les personnes qui ont créé leur entreprise, 10 personnes étaient salariées avant de s'orienter vers la création d'activité indépendante. Parmi celles-ci 6 personnes pour lesquelles la création d'activité est un complément d'activité, et 10 personnes étaient déjà indépendantes avant cette nouvelle création.





LABEL BE EST ENTREPRENDRE

La Communauté de Communes a répondu à l'appel à projet de la Région Grand Est, dans le cadre de la labellisation Be EST Entreprendre, pour l'accompagnement ante et post création d'entreprise :

- 16 chèques CREA Préparation de Projet d'un montant unitaire de 600€ ont été envoyés, pour un montant total de 10 200 €
- 3 chèques CREA Suivi de Projet d'un montant unitaire de 400 € à compter de juillet 2022 (200 € avant cette date) ont été envoyés, pour un montant total de 1 000 €.
- > Au total, 19 chèques CREA transmis pour un montant total de 11 200 €.

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN PÉRIMÈTRE DE CENTRALITÉ

Notre dispositif intervient après l'acceptation de la demande de prêt d'honneur Initiative Ardennes, pour accompagner les créations d'emploi dans les nouvelles entreprises situées en périmètre de centralité.

- 3 dossiers sont éligibles,
- 1 dossier est accepté pour 3 000 €,
- 1 dossier a été accepté pour 3 000 € pour un dossier 2021.
- 2 dossiers seront finalisés et versées pour un montant de 6 000 € en 2023, quand les sociétés seront constituées.

AIDE À LA FORMATION DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Notre dispositif intervient après les autres sources de financement possibles (CPF, Pôle Emploi, Mission Locale, AGEFICE, OPCA, etc.).

- 2 courriers de demande d'aide à la formation des créateurs d'entreprises ont été enregistrés.
- 2 dossiers ont été validés pour une subvention de 295.59 €.

DISPOSITIF BOUTIQUE TREMPLIN ET PEPISHOP

BOUTIQUE TREMPLIN

5 commerces ont bénéficié de la première phase du dispositif Boutique Tremplin :

- LA CAVE DES SANGLIERS à GIVET ;
- · LES CRÉAS DE MAMANDINE à GIVET ;
- LA TAVOLA à GIVET :
- · LA CUISINE à GIVET ;
- AGENCE KYLIAN LAMBOT à REVIN.

4 commerces ont poursuivi leur activité avec la seconde phase du dispositif Boutique Tremplin :

- INSTITUT BELLE EN COULEURS à FUMAY;
- LE FRANCO BELGE à GIVET :
- POINTE NATURE à GIVET :
- · MONTRE ET BIJOUX à REVIN.
- > La Boutique tremplin LE FRANCO BELGE à GIVET ayant évolué dans la seconde phase du dispositif Boutique Tremplin a cessé son activité ayant le terme de sa convention.

BOUTIQUE PEPISHOP

STYLE NAILS à GIVET a pérennisé son activité à l'issue de sa convention.







PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Souhaitant continuer à accompagner la reprise commerciale dans un contexte économique incertain, la CCARM a décidé, lors du Conseil de Communauté réuni en séance le 16 juin 2022, de mettre en place un Plan de soutien à l'animation commerciale reposant, de nouveau, sur le dispositif du CCLP. C'est pourquoi sa mise en œuvre opérationnelle a été confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR).

Le Plan de soutien à l'animation commerciale est doté d'une enveloppe de **50 000€** pour financer plusieurs opérations avant le 30 juin 2023.

3 actions ont été réalisées en 2022 :

- · Grattez, Gagnez, pour la rentrée;
- Les Aventures de T'Cheki Partie n°1, tout le long du mois de novembre;
- Vos Achats Remboursés, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Un sondage auprès de la population et des commerçants du territoire communautaire a également été mené pour **renouveler l'identité visuelle du CCLP**. Les résultats ont été dévoilés courant 2023.



AIDE À L'ACQUISITION ET À LA RÉHABILITATION DE LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS DANS LES PÉRIMÈTRES DE SAUVEGARDE

3 dossiers ont été montés et validés pour un montant de subventions engagées de 115 471,50 €:

- Réhabilitation et remembrement par la Ville de GIVET des cellules commerciales situées 19 et 21 rue Gambetta – Subvention engagée de 75 000€:
- Acquisition par la Ville de GIVET de la cellule commerciale située 01 place Carnot
 Subvention engagée de 12 937,50 €;
- Réhabilitation par la Ville de VIREUX-WALLERAND de la cellule commerciale située
 03 rue du Général Bertrand - Subvention engagée de 27 534€.

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES (AIEC)

5 dossiers ont été montés et validés pour un montant de subventions engagées de 19 632.00 €:

- Dossier n°01/2022 GARAGE DE LA CAM-PAGNE à REVIN - Subvention engagée de 1 275,00 €;
- Dossier n°02/2022 BOULANGERIE DE L'ARDOISE à FUMAY – Subvention engagée de 2 463,00 €;
- Dossier n°03/2022 BOULANGERIE PORCELLI à GIVET – Subvention engagée de 5 884,00 €;
- Dossier n°04/2022 LA CUISINE à GIVET –
 Subvention engagée de 6 687,00 €;
- Dossier n°05/2022 UNE PAUSE S'IMPOSE à GIVET – Subvention engagée de 3 323,00 €.



Remise de chèque AIEC en octobre 2022



Chiffres bilan 2022:

- 20 dossiers montés,
- 14 dossiers accordés en prêt d'honneur pour un montant total de 106 000 €,
- 2 dossiers ont été refusés.
- 2 dossiers ont été reportés en demandant des éléments nouveaux.
- 2 dossiers ont été abandonnés par le porteur de projet avant de passer devant le Comité.

ZONE D'ACTIVITÉ



LES ZONES D'ACTIVITÉS

Pour permettre aux entreprises locales de se développer ou pour accueillir de nouvelles unités, il faut leur proposer des terrains ou des bâtiments adaptés. C'est le rôle des 3 Zones d'Activités créées par la Communauté de Communes :

• Le Parc d'Activités Communautaire de Givet : situé route de Philippeville, le Parc d'Activités Communautaire a pour vocation d'accueillir les entreprises industrielles ou les entreprises artisanales.

- · La Zone Industrielle Sud à Vireux-Molhain : elle couvre une zone de 15 hectares. Elle accueille plusieurs entreprises, une déchetterie et un centre de secours.
- · La Zone d'Activités du Charnois à Fumay : située dans le quartier du Charnois à Fumay, la Zone d'Activités a pour vocation d'accueillir les entreprises industrielles ou les entreprises artisanales.
- · La zone d'activité Electrolux, Porcher, Oxame à Revin : d'une superficie totale de 14 ha, elle est contituée de trois friches eponymes. Elle est en cours de réhabilitation.







L'HÔTEL D'ENTREPRISES

L'Hôtel d'Entreprises est situé sur le Parc d'Activités Communautaire de Givet (PACOG). Il a été inauguré le 11 juin 2005.

Il est composé de **4 bâtiments de 2 cellules de 566m²** pouvant être jumelées. Les cellules accueillent des activités de petite industrie ou de services.



Coût et recettes 2022 :

· Loyers 2022: 49 307,39€ HT

 Coût fonctionnement : 61 568,01€ HT (hors intérêt d'emprunt : 60 135,28€)

OCCUPATION DES LOCAUX EN 2022

Cellule 1	Services techniques communautaires
Cellule 2	SAS PRIX BAS
Cellule 3	Services techniques communautaires
Cellule 4	Vacante
Cellule 5	Vacante
Cellule 6	Vacante
Cellule 7	Vacante
Cellule 8	VALDO Manutention
Extension C4	Vacante
Extension C2	ALL4AUTO

> Soit un taux d'occupation de 50%

LE PÔLE D'ENTREPRISES COMMUNAUTAIRE

Il est situé à Vireux-Molhain.

Plusieurs entreprises sont installées sur 3 étages (VALEMPLOI - SEGULA INGENIERIE - AMBULANCES COQUET).



LE BÂTIMENT ARTISANAL

Situé sur la Zone Artisanale du Charnois à Fumay, le bâtiment Artisanal en Blanc contient **4 cellules de 372m² chacune.** Chaque cellule est destinée à accueillir des activités artisanales.

- la cellule 1 est occupée par Voies
 Naviguables de France.
- la cellule 2 a été vendue à la société MSF, le 11 février 2022
- le Conseil Départemental a acheté les cellules 3 et 4 pour y installer les services de la DRI.



Coût et recettes 2022 :

- Loyers 2022 : 11 001,52 € HT
- Coût fonctionnement : 5 666,99€ HT (hors intérêt d'emprunt : 4 431,26€)

PETITE ENFANCE





SITES MULTI ACCUEIL

310 ENFANTS ACCUEILLIS EN 2022

RELAIS PETITE ENFANCE

ASSISTANTES MATERNELLES

PETITE ENFANC

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Émergeant d'une stratégie communautaire afin d'améliorer le service rendu aux familles, le territoire dispose actuellement d'un service petite enfance composé :

- de 4 Sites Multi Accueil (SMA):
- Les Petits Malins à Fumay,
- Les Bouts'Choux à Revin,
- La Ribambelle à Givet,
- Les Petits Loups à Vireux-Wallerand
- de 1 Relais Petite Enfance (RPE), avec 2 antennes, une à VIREUX-WALLERAND et une à REVIN.











CHIFFRES BILAN SUR LES SMA POUR L'ANNÉE 2022

	Agréments	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Taux d'occupation	Nombre de jours d'accueil
SMA de Vireux-Wallerand	30	76	66	72,73	227
SMA de Fumay	24	63	58	73,08	227
SMA de Revin	24	73	62	72,57	232
SMA de Givet	30	98	86	75,76	227

DE NOUVEAUX PROJETS

Les Sites Multi Accueil de Revin, Fumay et Givet ont souhaité s'inscrire dans un projet annuel en lien avec leur projet pédagogique afin de proposer une identité propre à leur fonctionnement, aux parents du territoire.

Le SMA de Givet a mis l'accent autour de la vie en extérieur

Des activités en extérieur ont été pratiquées tout au long de l'année : repas, sieste, activités manuelles, gestion d'un potager.



L'objectif était de permettre à l'enfant de se reconnecter avec l'extérieur, d'agrandir les espaces de jeux, de dormir avec les bruits qui fourmillent autour de lui....

Il a été constaté que les enfants sont plus libres, moins stressés, ont un sommeil plus réparateur. Ils sont demandeurs pour récolter leurs légumes dans le potager. Le projet a rencontré un vif enthousiasme auprès des parents et des enfants.

Le SMA de Fumay s'est centré sur l'éveil culturel par la musique et la danse

L'équipe a bénéficié d'une formation à l'éveil musical auprès de la bibliothèque départementale. Cette formation a permis à l'équipe d'animer des ateliers d'éveils auprès des enfants avec le matériel financé dans le cadre de ce projet. Pratiquée au sein du lieu d'accueil, l'activité musicale participe au bien-être et à l'éveil de l'enfant. Ce projet a permis aux enfants une ouverture vers le milieu musical et culturel.

Le SMA de Revin a souhaité une approche autour des sens en proposant des ateliers de médiation animale et une salle multi-sensorielle.



Des ateliers appreciés par toutes les tranches d'âge



Le SMA de Revin essaie de développer le concept de « multisensoriel » et de s'approprier toute activité qui pourrait permettre aux enfants de développer leurs sens quels qu'ils soient. En effet, l'expression d'un enfant ne se traduit pas uniquement par des gestes et des mots.

Le SMA a donc développé une approche autour de la médiation animale et d'une salle multi-sensorielle en partenariat avec le RPE. Celle-ci vise la création d'une ambiance dans un environnement sécurisant et stimulant qui propose des sollicitations sensorielles douces, diversifiées où tous les sens pourront être sollicités: vue, toucher, sens de l'équilibre...

Pour la médiation animale, les animaux ont un effet bénéfique sur le développement des enfants au niveau affectif, relationnel et cognitif. Cela développe la motricité fine, ou encore le langage en apportant un vocabulaire spécifique.



Mme. Maria DA SILVA ANIMATRICE DU RPE

Antenne de VIREUX-WALLERAND

Rue du Clos Baudoin - École « Mon Plaisir » - 08320 Vireux-Wallerand Tél et Fax : 03.24.32.04.60 Port : 06.77.31.40.59 rpe@ardennerivesdemeuse.com

Antenne de REVIN

12, rue du Colonel Vaulet - 08500 Revin Tél et Fax : 03.24.32.77.53 Port : 06.77.31.40.59 rpe@ardennerivesdemeuse.com

Relais Petite Enfance

LE RPE, UNE STRUCTURE DE PLUS EN PLUS VISIBLE

Le 1^{er} septembre 2021, le RPE a emmenagé dans de nouveaux locaux, dans l'école Mon plaisir de Vireux-Wallerand.

Sur l'année 2022, une campagne de visibilité et de communication a été réalisée auprès de l'ensemble des partenaires du territoire afin que le RPE puisse faire référence en tant que plateforme des modes de garde sur la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse. De nombreux partenariats ont été mis en place et le RPE a pu se distinguer sur de nombreux projets.

Les chiffres entre l'année 2021 et 2022 ont littéralement doublé au niveau des parents employeurs. Un chiffre très encourageant qui démontre les effets positifs de la campagne de communication.

Pour les assistantes maternelles, les chiffres sont équivalents et il est peu probable qu'ils augmentent car la baisse du nombre de professionnelles continue et se pérennise.

BILAN RPE CHIFFRÉ POUR L'ANNÉE 2022 Nombre de jours d'ouverture : 195

	Parents employeurs	Assistantes Maternelles
Nombre de RDV	50	34
Nombre d'appels téléphoniques reçus	109	211
Total contact	159	245

Bilan des informations délivrées lors des accueils avec rendez-vous et les permanences téléphoniques



BILAN DES ANIMATIONS COLLECTIVES

	Nombre en 2022	Nombre d'assistantes maternelles ayant participé	Nombre d'enfants ayant participé	Nombre de parents employeurs ayant participé
Animations collectives	43	27	50	6

14 animations proposées en partenariat avec des structures existantes du territoire (bibliothèques, ludothèques ...)

ASSISTANTS MATERNELS ET EAJE

Depuis Janvier 2022, les équipes des SMA ont travaillé sur les nouveaux protocoles imposés par le dernier décret promulgué le 30 août 2021. Un travail important qui a consisté à retravailler l'ensemble des projets pédagogiques, le règlement unique de fonctionnement, les protocoles de sécurité pour les bâtiments.

La communauté de communes, pour répondre à ce décret, a également recruté un référent santé dont le rôle est d'informer, sensibiliser et conseiller les équipes des SMA en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif pour les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Afin d'optimiser la qualité d'accueil, un éducateur de jeunes enfants est également présent dans chacun des SMA afin d'accompagner les équipes dans une conception plus éducative de l'accueil.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Cette convention définit les axes de travail qui viseront à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination mise en place en faveur des habitants sur le territoire Ardenne Rives de Meuse.

La CTG intervient autour de 5 thématiques :

- la petite enfance,
- · l'enfance,
- · la jeunesse,
- · la parentalité
- · l'accès aux droits.

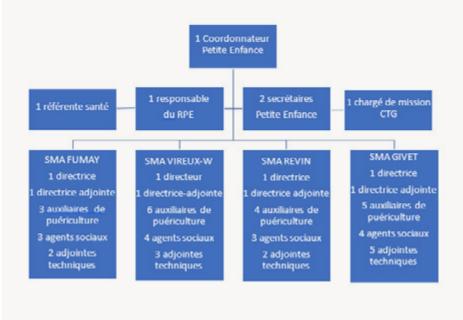
L'année 2022 a permis la mise place de groupes thématiques, comités techniques, comités de pilotage. Pas moins de 17 fiches actions ont été travaillées avec l'ensemble des partenaires du territoire pour répondre aux différents besoins.

Z

LE SERVICE PETITE ENFANCE

Chiffres bilan 2022:

- 58 agents pour assurer les missions
- 13 remplaçantes encadrantes et techniques
- 11 stagiaires accueillis durant l'année



ENVIRONNEMENT





Z

LA GESTION DES DÉCHETS

Aujourd'hui, la CCARM n'est active en direct que pour la collecte. En pratique, le service de traitement est effectué par l'entreprise ARCAVI pour le compte de VALODÉA. Il en est de même du tri en aval des recyclables propres et secs.

> Le ratio des déchets ménagers et assimilés collectés aujourd'hui sur le territoire communautaire (porte à porte et déchèteries) s'élève à 592,20 kg par habitant et par an

Le renouvellement de ce marché a été notifié à la société URBASER, le 09 novembre 2022, pour un coût annuel de 1 183 561,53 € HT. La date de démarrage de ce nouveau marché est le 6 février 2023, pour une durée de 4 ans.

Un second marché a été notifié, le 20 décembre 2018, à la société URBASER, pour un montant annuel de **272 257,51 € HT** pour la mise à disposition et l'entretien des contenants pour les encombrants, les déchets verts, les cartons, et le bois ainsi que l'évacuation de ces déchets produits dans les quatre déchèteries, avec effet au 1^{er} février 2019, pour une durée de 4 ans.



La gestion des gravats (comprenant la mise à disposition des bennes, le transport et le traitement) a, quant à elle, été notifiée le 31 décembre 2018, à la société URBASER, pour un montant forfaitaire annuel de 24 632,19 € HT pour la mise à disposition des bennes et le transport auquel s'ajoute le coût de traitement de 16,30 € HT la tonne.

Le renouvellement de ce marché a également été notifié, le 09 novembre 2022, à la société URBASER, pour un montant annuel de 303 711,20 € HT pour la mise à disposition et l'entretien des contenants pour les encombrants, les déchets verts,

Les projets en cours et ceux à venir ont pour objectif de minimiser davantage la quantité de déchets à enfouir, par la réduction et le tri de ces déchets à la source. Les effets indirects attendus étant, entre autres, l'économie des ressources naturelles et la maîtrise des dépenses supportées par notre Communauté, en rapprochant davantage la Communauté de

Sur les déchèteries de Haybes et de Revin, cette prestation est assurée par l'association Ardennes Solidarité Cancer.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Deux modes de collecte sont en vigueur sur le territoire communautaire :

- 1.les collectes en porte en porte : la collecte traditionnelle bi-hebdomadaire ou hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles, et la collecte sélective tous les 15 jours (hebdomadaire pour l'habitat collectif) : du tri en multi matériaux (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, cartonnettes, journaux-revuesmagazines), du verre d'emballage.
- 2.la collecte en apport volontaire pour le verre (conteneurs aériens) : pour l'ensemble des communes, 1 collecte toutes les trois semaines depuis février 2023 et pour l'habitat collectif : 1 collecte par semaine.

À ces collectes, s'ajoutent celles des **déchets** des marchés et des cimetières.

Le ramassage des ordures ménagères, et des déchets des marchés concerne la totalité de la population, ainsi que la collecte sélective.

Les ordures ménagères résiduelles sont présentées à la collecte dans des sacs ou des bacs, à la charge de l'usager (variables en taille et couleur). Des sacs jaunes (50 litres) sont fournis par la Communauté de Communes pour collecter le tri sélectif ou des bacs de tri à tarifs préférentiels. Le verre est, quant à lui, collecté dans des bacs de 35 litres fournis par la Communauté de Communes, sauf pour les communes de Revin et d'Anchamps.

Les immeubles de 6 logements et plus sont équipés de bacs de tri et de conteneurs à ordures ménagères résiduelles, stockés, soit dans les abris-conteneurs à l'extérieur, soit dans des locaux de propreté.

Ces équipements et matériels, excepté pour les ordures ménagères, sont fournis gratuitement aux usagers.

> Dans le souci de réduire la production des déchets à la source, la Communauté de Communes fournit également aux habitants qui le souhaitent, un composteur individuel d'environ 400 litres ou 600 litres, en bois ou en plastique, ou un lombricomposteur, moyennant une contribution financière.

TYPE DE DÉCHETS TONNAGE 2022

Ordures ménagères	6359.84
Multimatériaux	1165.41
Verre en porte à porte	575.94
Verre en apport volontaire	347.42
Total Collecte sélective	2088.77

TONNAGE DES DÉCHETS ENLEVÉS EN APPORT VOLONTAIRE (VERRE): 347,42

Seul le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs aériens.

La Communauté de Communes est propriétaire de 23 conteneurs à verre, répartis sur les communes de Givet à Fumay. Leur vidage est effectué en moyenne tous les mois, à la demande de la Communauté qui en assure le suivi du taux de remplissage et l'entretien. Le prestataire de cette collecte est la société MINERIS.

En ce qui concerne les communes de Revin et d'Anchamps, la collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Ainsi, une bulle à verre est présente sur la commune d'Anchamps et 33 sur la commune de Revin. Ces conteneurs sont vidés tous les 15 jours.







LES BACS DE TRI

La CCARM a décidé de mettre en place sur son territoire une vente de bacs de tri, à tarifs préférentiels, lors d'un Conseil en date du 26 décembre 2017, et ce, afin de limiter la consommation de sacs de tri.

Depuis le 1er février 2018, des bacs de tri sélectifs sont donc proposés aux habitants du territoire. Cette action est basée sur la base du volontariat et proposée aux particuliers uniquement. Les foyers peuvent acheter un bac de 120L à 360L à un tarif préférentiel, la Communauté subventionnant une partie du coût du bac.

> 3 066 foyers du territoire se sont déjà équipés d'un bac de tri.

D'autre part, les membres de la Commission environnement, réunie le 02 février 2021, ont approuvé, à l'unanimité, la vente des bacs de tri à tarifs préférentiels, dans les mêmes conditions que la vente aux particuliers, **pour les artisans, commerçants** (superficie inférieure à 300m²) et les administrations de la collectivité.

Une fois le tri effectué par les usagers, les déchets sont acheminés vers un centre de tri, pour ensuite être dirigés vers leurs filières de valorisations respectives. Le tri et le traitement de ces déchets recyclables génèrent la création d'emplois. Ainsi, l'enjeu social du tri des déchets dépend de nous toutes et tous.

> Dans les Ardennes, depuis le 1er Septembre 2016, les consignes de tri ont été étendues à tous les emballages plastiques. En cela, nous sommes un département pilote et servons d'exemple pour le reste de la France.

NOMBRE DE BACS DISTRIBUÉS AUX USAGERS ET PRIX DE VENTE EN 2022

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués aux habitants de 2018 à 2022	324	625	1 265	825	3 066
Bacs distribués en 2022	24	33	90	72	219
Prix de vente en € TTC	12	14	15	23	/
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	3 888	8 750	18 975	18 975	50 588

NOMBRE DE BACS DISTRIBUÉS AUX ARTISANS, COMMERÇANTS, COLLECTIVITÉS, ET PRIX DE VENTE EN 2022

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués de 2021 à 2022	3	42	21	69	135
Bacs distribués en 2022	0	1	3	6	10
Prix de vente en € TTC	12	14	15	23	/
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	36	588	315	1 587	2 526



LES DEMANDES DE COMPOSTEURS ÉMANANT DES HABITANTS

	400L bois	600L bois	400L plastique	600L plastique	Lombri- composteur	Bioseau	Total
Composteurs distribués aux habitants de 2003 à 2022	248	546	445	917			2 156
Composteurs distribués en 2022	9	38	6	10	3	20	86
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	3 720.00	16 380.00	6 675.00	27 510.00	108.00	36.00	54 429.00

LE COMPOSTAGE

La Communauté de Communes a décidé de mettre en place sur son territoire **un programme de compostage individuel,** lors d'un Conseil en date du 31 juillet 2002.

Le compostage individuel permet de recycler, chez soi, certains déchets organiques de la famille et du jardin, et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage. Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement. L'utilisation d'un composteur individuel présente de nombreux avantages : esthétique, propreté, gain de place, protection contre les animaux indésirables (rongeurs, animaux domestiques, ...).

> L'acquisition de composteurs à tarifs préférentiels auprès de la CCARM est conditionné par le suivi d'une formation.

Des informations sont régulièrement données aux habitants par le biais du site facebook de la Communauté, de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de composteurs.



COÛT D'ACHAT DES COMPOSTEURS ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

Composteurs	Coût d'achat en € TTC	Participation proposée pour l'usager en € TTC	Participation de la CCARM en %	Participation Valodéa du prix HT
Bois 400 l	62.07 €	15 €	67.78	25 %
Plastique 400 l	43.81 €	15 €	54.35	25 %
Bois 600 l	77.90 €	30 €	48.66	25 %
Plastique 600 l	72.37 €	30 €	34.58	25 %
Lombricomposteur	91.20 €	36 €	47.36	25 %
Biosceaux	2.30 €	1.80 €	0.87	25 %

> Soit en moyenne, une participation à hauteur de 50,54~% de la Communauté sur le coût d'achat des composteurs (hors bioseaux).



52 LES DÉCHÈTERIES

Le marché passé avec la société **URBASER** prévoit la mise à disposition et l'entretien des bennes pour les encombrants, les cartons, le bois et les déchets verts, ainsi que l'évacuation des déchets qui y sont recueillis.

La reprise de la ferraille fait l'objet d'une convention, avec la société MASUY, qui prévoit la mise à disposition d'une benne par déchèterie, leur évacuation et le rachat de la ferraille au coût de 185 €/tonne.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des DDM, ainsi que des batteries et des huiles de vidange, a été attribué à la société **ARF**, depuis le 18 octobre 2019.

> Dans l'objectif de réduire la quantité des déchets à enfouir, la Communauté de Communes a développé un partenariat avec l'association BELL'OCCAS.

Les objets triés par les gardiens sur les déchèteries de Givet, Vireux-Molhain et Haybes sont stockés dans une cellule dédiée dans les hangars. Leur enlèvement est effectué hebdomadairement. La déchèterie de Revin n'étant pas équipée de locaux de stockage adéquats, ce partenariat n'a pas été instauré sur cette déchèterie.

BILAN DÉTAILLÉ DES DÉCHÈTERIES, TONNAGES COLLECTÉS

	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	762,45	550,55	449,75	783,50	2 546,25
Ferraille	51,16	41, 21	35, 16	43, 81	171, 34
Déchets Verts	393,85	342,25	241,95	317,20	1 295,25
Cartons	72,70	45,74	33,18	39,14	190,76
Gravats inertes	683,62	631,69	329,61	788,24	2 433,16
Bois	325,66	220,52	199,16	306,35	1 051,69
DEEE	82,22	52,85	47,03	65,52	247,62
DDM	19,62	13,92	11,02	12,79	57,35
DEA	131,06	100,48	85,10	/	316,64
TOTAL	2 522,34	1 999 ,21	1 431,96	2 356,55	8 310,06



LES AUTRES DÉCHETS

Les ordures ménagères issues des foyers, des marchés et des cimetières sont enfouies au centre d'enfouissement technique de classe 2 (CET2) à Eteignières.

Les encombrants non réutilisables ou valorisables dans le cadre du partenariat avec BELL'OCCAS sont également enfouis au CET2 d'Eteignières.

Les déchets verts, apportés par les usagers en déchèterie, sont transformés en compost sur la plate-forme de compostage d'Eteignières.

Le bois est orienté vers la plateforme de compostage de CHALANDRY-ELAIRE. La ferraille est récupérée par la société MA-SUY, située à Haybes (08).

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), quant à eux, sont pris en charge par la société ARF depuis nos déchèteries jusqu'à leur traitement dans des centres spécialisés, conformément à la réglementation en vigueur.

LES RECYCLABLES PROPRES ET SECS - FILIÈRES RESPECTIVES DE RECYCLAGE

FILIÈRE	ENTREPRISE CONCERNÉE	DESTINATION	NATURE DES DÉCHETS COLLECTÉS	TRANSFORMATION
Acier	COVED	Moselle	Boîtes de conserve, canettes, aérosols	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles
Aluminium	SITA	Aquitaine	Boîtes de conserve, barquettes, canettes, aérosols	Boîtes de conserve, canettes et pièces automobiles
Briques alimentaires (ELA)	COVED	Espagne	Briques de lait, jus de fruits, soupes	Papier toilette, essuie-tout, boîtes à œufs, enveloppes, papier cadeau
Emballages, papier-carton	SITA	Hollande	Emballages de céréales, lessive	Cartons et cartonnettes d'emballage
	VALORPLAST	France	Bouteilles, bidons, flacons en PET	Fibres pour l'industrie textile ou l'isolation
Emballage plastique		Italie	Bouteilles, bidons, flacons en PEHD	Tuyaux, flacons et emballages
Lilibattaye ptastique	VALORY EAST	Portugal ou Suisse	Films	Objets en plastique (sacs poubelles, pots, mobilier), menuiserie PVC
		Portugal ou Suisse	Pots et boîtes, barquettes, sacs et sachets	
Verre	0-I Manufacturing	Reims	Bouteilles, pots et bocaux	Bouteilles en verre
Journaux,magazines	UPM - Chapelle Darblay	Rouen	Journaux/magazines	Papier journal
Divers (gros de magasin)	€rport	Rouen	Fibres cellulosiques recyclables	Carton

LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Le Service Environnement est installé au B.A.S.E (Bâtiment Administratif et de Services de la Communauté de Communes), route de Philippeville à Givet.



Le Service se compose de deux entités :

- Les déchèteries (5 agents), les gardiens sont en poste dans les quatre déchèteries communautaires de Givet, Haybes, Vireux-Molhain et Revin.
- · L'équipe du tri : 2 agents

Des véhicules de service sont communément mis à la disposition de tous les services installés dans ce bâtiment.

La cellule N°3 de l'hôtel d'entreprises de Givet, est également mise à la disposition du service afin d'y entreposer le matériel de tri (sacs jaunes, bacs à verre, composteurs, ...).





LES ACTIONS DE COMMUNICATION

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

- · Les interventions dans les centres aérés.
- · Les interventions dans les écoles primaires,
- Des interventions sur le marché de Fumay le 11 mai et le 14 septembre 2022.
- Le 11 et 12 juin, tenue d'un stand à Charlemont dans le cadre du « rendez-vous avec la nature ».
- · Le compostage individuel,
- · Les bacs de tri à tarifs préférentiels,
- · Autres actions de communication.

LES INTERVENTIONS DANS LES CENTRES AÉRÉS

Les ambassadrices du tri sont intervenues au centre aéré de Mon Bijou à Givet, l'AREL de Revin et l'ACM de Fumay. Ainsi, 134 enfants ont pu s'initier à la découverte du réemploi, en confectionnant des tawashis, éponges confectionnées avec des chaussettes usagées, du compostage et du tri par



Atelier jeu sur le tri avec les enfants

l'intermédiaire de jeux : le loto du tri, jeu de l'oie, tableau « Le recyclage et ses économies », jeu « Le camion poubelle », Dinette « ce que mange les petits vers »...

LES INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Au printemps 2022, les élèves de **sept écoles primaires** se sont déplacés au centre d'enfouissement d'Eteignières. La Communauté de communes a pris en charge les frais liés aux déplacements en autocar.

A l'automne 2022, des activités ont été proposées aux écoles primaires : **onze classes** ont participé à l'activité « tri des déchets », deux classes ont demandé une intervention sur le thème du compostage. Ce sont ainsi 266 élèves qui ont été sensibilisés.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- La vente de bacs de tri aux usagers a légèrement baissé, les bacs de 240 litres et de 360 litres sont toujours très prisés.
- La vente des bacs de tri aux collectivités et artisans, commerçants, a quant à elle été faible en comparaison à 2021, année de la mise en place.
- Au niveau du tri sélectif, nous pouvons constater une légère baisse au niveau de la performance par rapport à 2021 qui est passée de 45,86 kg par habitant à 44,19 kg par habitant en 2022.
- La vente de composteurs est en hausse de 34,37 % par rapport à 2021, avec une préférence pour les modèles en bois 600 litres.
- La quantité de déchets ménagers résiduels a, quant à elle, également baissé, en passant de 247,76 kg par habitant en 2021, à 241,18 kg/hab en 2022.
- Il faut souligner que les recettes ont été également plus importantes et les dépenses plus faibles.

55

DÉPENSES EN EUROS TTC

	2021	2022
Prestataires (collecte, transport, traitement) URBASER, VALODEA, MINERIS, ARCAVI, ARF.	3 463 052,03	3 407 521,22
Cotisation VALODEA	162 589,40	160 137,20
Fonctionnement déchèteries	52 881,64	37 063,84
Investissement déchèterie (travaux à la déchetterie de Haybes, achats de souffleurs)	101 853,20	6 306,80
Fournitures (composteurs, sacs, bacs et conteneurs, bulles à verre, sacs de pré-tri)	50 026,78	42 636,71
Personnel (rémunération, formations, déplacements)	352 416,74	390 724,46
Divers (missions élus, évacuation dépôt sauvage, ligue contre le cancer, annonce marchés, communication, calendrier)	47 087,98	15 101,07
Collecte de pneus : LBCNE		12 720,00
Amortissement	2 938,80	
TOTAL € TTC	4 232 846,57	4 072 211,30

RECETTES EN EUROS TTC

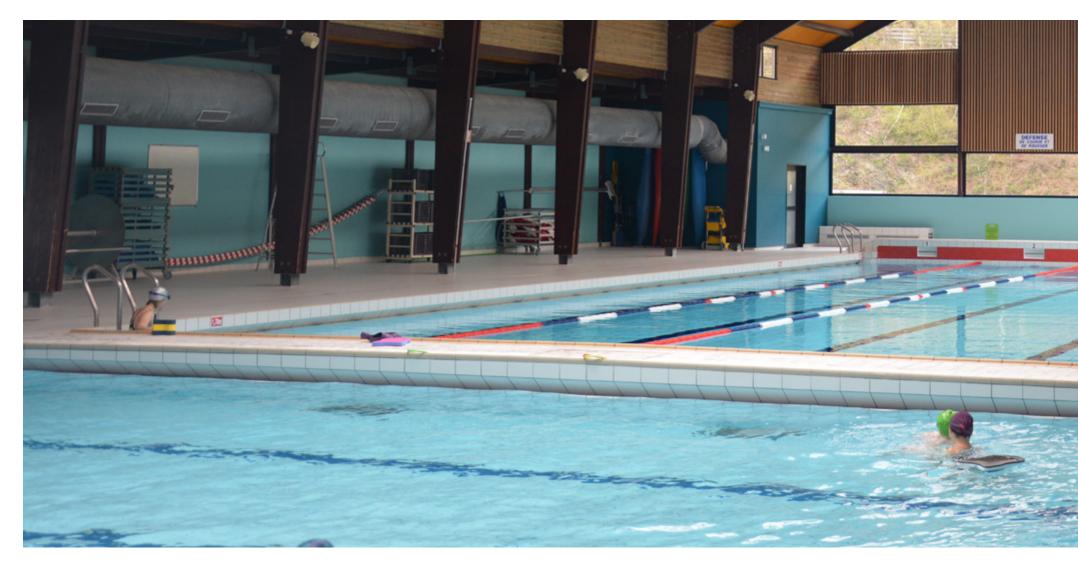
	2021	2022
Vente des matériaux recyclables et Aides à la collecte sélective Aide au transport des propres et secs, Eco-Mobilier, DEEE	286 289,89 130 519,07	460 840,13 66 668,30
Vente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux (dont participation Valodea)	1 476,80	2 506,11
Vente de bacs	7 683,00	4 348,00
Aides ambassadrices du tri et communication	8 736,46	8 717,43
Divers (indemnités journalières, indemnités retard livraison, CESU)	20 871,57	28 893,41
Remboursements avance forfaitaire URBASER et autre régulation	1 974,00	736,53
Subvention ; Investissement FCTVA	10 822,80	1 678,90
Amortissement	2 938,80	
TOTAL € TTC	471 312,39	573 686,90

COÛT DU SERVICE

Le coût du service public d'élimination des déchets (sections investissement et fonctionnement confondues) s'élève, recettes déduites, à 3 761 534,18 € en 2021 et à 3 498 524,40€ en 2022.

Ce service est intégralement financé par le budget général de la Communauté de Communes, c'est-àdire par la fraction des impôts locaux prélevés par la Communauté, sans être reversé aux communes membres.

SPORTS



202 670

ENTRÉES PISCINE

PISCINES COMMUNAUTAIRES

CENTRE AQUALUDIQUE

SECTIONS SPORTIVES

58

LES PISCINES COMMUNAUTAIRES

LA PISCINE DE VIREUX-WALLERAND

La piscine dispose d'un bassin principal de 20mx6m avec une profondeur de 1,20 à 1,80m, une partie ludique avec banquette bouillonnante, canon à eau, nage à contrecourant, et d'un toboggan de 30m linéaires avec bassin de réception.

Pour l'année 2022, on recense :

• Entrées public : 6447 entrées payantes

 Créneaux collégiens : collège Charles Bruneau de Vireux-Wallerand : 915

 Créneaux écoles élémentaires et maternelles de Vireux Molhain, Vireux Wallerand, Aubrives, Haybes et Hargnies: 4012

Entrées Associations :

· A.R.M.N de Vireux : 2161

· Association Les Elfes, Gym aquatique : 1955

 P.S.P.G (Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie): entrainements natation: 7

· Jardin aquatique : 506 entrées

Leçons enfants : 728Leçons Adultes : 169

· Associations ASLH: 585 entrées

Formation BNSSA: 77

> Soit un total de 17 316 entrées





LA PISCINE DE FUMAY

La piscine dispose d'un bassin principal de 20mx8m avec une profondeur de 0,60 à 1,80m, une partie ludique avec banquette bouillonnante, jets massants, canon à eau, nage à contre-courant, d'un toboggan de 30m linéaires avec bassin de réception, d'une plage végétale accessible par beau temps, avec beach-volley et tables de ping-pong, et de cours de natation dispensés par des maîtres-nageurs-sauveteurs diplômés d'État.

La piscine de Fumay a fermé ses portes au public pour travaux de rénovation, le 22 octobre 2022, lorsque la piscine de Revin a rouvert ses portes.

Pour l'année 2022 (10 mois), on recense :

• Entrées public : 6080 entrées payantes

 Créneaux écoles élémentaires de Fumay et de Revin : 3513 élèves

· Collège Les Aurains de Fumay : 917

· Collège Georges Sand de Revin : 577

 Créneaux établissement S.A.A.M.E de MO-RAYPRE (Service d'Accueil et d'Accompagnement Médico-Educatifs): 463 élèves

Entrées Associations :

 AVENTURE EVASION : activité natation et préparation au CANOE KAYAK : 273

 A.R.M.N de Fumay : entraînements natation des licenciés : 1189

 Les Bulles Revinoises : club de Plongée de Revin activité subaquatique : 159

 Centre social de Fumay AQUAGYM : gym aquatique : 383

 A.F.E.I.P.H. Association pour la Formation de l'Emploi et de l'Insertion des Personnes Handicapées de Revin et de Fumay: 15

Leçons enfants : 149Formation BNSSA : 77

> Soit un total de 13 799 entrées

LA PISCINE DE REVIN

La piscine dispose d'un bassin de compétition de 25m de 5 couloirs, d'un bassin d'apprentissage de 12m x 12,6m, d'une plage végétale accessible par beau temps, avec green-volley et tables de ping-pong, des cours de natation dispensés par des maîtresnageurs-sauveteurs diplômés d'État.

La piscine de REVIN, a fermé ses portes en avril 2018 pour des travaux de rénovation et a rouvert ses portes le 07 novembre 2022.

Pour l'année 2022 (2 mois), on recense :

• Entrées public : 526 entrées payantes

 Créneaux écoles élémentaires de Fumay et de Revin : 1097 élèves

· Collège Les Aurains de Fumay : 241

- Collège Georges Sand de Revin : 112

· Lycée Jean Moulin de Revin : 23

 Créneaux établissement S.A.A.M.E de MO-RAYPRE (Le Service d'Accueil et d'Accompagnement Médico-Educatifs): 43 élèves

Entrées Associations :

 AVENTURE EVASION : activité natation et préparation au CANOE KAYAK : 41

 A.R.M.N de Fumay : entraînement natation des licenciés du C.N.G : 291

 Les Bulles Revinoises : club de Plongée de Revin activité subaquatique : 33

· Revin Multi Sports: gym aquatique: 80

· Leçons enfants: 57

> Soit un total de 2 544 entrées



Il est géré par la SPL Rives de Meuse. Il est ouvert toute l'année et propose des

espaces aquatiques intérieurs et extérieurs, un espace cardio-musculation, une zone de bien-être, un bowling, une fosse de plongée, un snack.

LE CENTRE AQUALUDIQUE RIVÉA

Le centre aqualudique a employé un effectif moyen de 30 salariés en 2022.

En 2022, Rivéa a accueilli 169 011 visiteurs dont :

- 904 enfants dans le cadre des ALSH du territoire
- 11 278 élèves, dont 5 710 scolaires « gratuits » du territoire.
- 12 513 personnes dans le cadre associatif









2022:

• Chiffre d'Affaires annuel : **692 688 € HT** (302 240 € en 2021 et 802 782 € en 2019).

· Coût Investissement 2022 : 47 759 € HT

• Coût fonctionnement 2022 : 1 688 255 €

Charges d'exploitation 2022 : 1 735 814 €
 (1 159 897 € en 2021 et 1 570 402 € en 2019).



LES SECTIONS SPORTIVES DU TERRITOIRE

LA SECTION SPORTIVE NATATION DU **COLLEGE VAUBAN DE GIVET**

La Ville de GIVET, le Collège Vauban et quatre associations sportives givetoises ont entamé en 2005, une réflexion sur la mise en place d'une classe « multisports » en 6ème au collège de GIVET, basée sur le même principe que la classe « Football » au collège de VIREUX-WALLERAND.

En effet, des classes à horaires aménagées ont été créées pour que naissent des sections sportives, permettant à des élèves motivés de se parfaire dans leur discipline sportive et aller vers l'excellence.

La section sportive natation a ouvert en septembre 2009 au collège Vauban de GIVET. La convention partenariale a été signée le 2 décembre 2008.

L'A.R.M.N est partenaire de la section sportive, c'est M. Johan POTH qui est l'encadrant Breveté d'Etat, salarié et rémunéré par l'A.R.M.N. à qui la Communauté de Communes verse les honoraires. C'est Mme RAMBOURG, professeur d'EPS qui est le professeur coordonnateur.

LA SECTION SPORTIVE CANOË KAYAK DU LYCEE JEAN MOULIN DE REVIN

Suite à la demande de Mme DACUNKA. Proviseure du Lycée Jean Moulin de Revin, par son courrier du 27 mars 2017, la section sportive CANOE KAYAK a été soutenue financièrement à l'identique des autres sections sportives, Footbal, Natation et Basket. A partir de la rentrée de septembre 2017, la rémunération de l'Entraîneur Breveté d'Etat M. Thierry ROYAUX. à raison de 3h hebdomadaire, et de M. Teddy CHARLIER, professeur coordonnateur d'EPS ont été pris en charge par la Communauté. Un créneau de mise à disposition leur est réservé à la piscine de Fumay, puis de Revin, afin assurer les entraînements de janvier à fin avril. Les autres mois, les élèves exploitent leurs connaissances techniques en navigation en eaux vives.





LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLEGE CHARLES BRUNEAU DE VIREUX-WALLERAND

Le collège Charles BRUNEAU de VIREUX a mis en place la classe aménagée Football à la rentrée scolaire 2003-2004 en 6ème et 5ème, grâce à la Communauté de Communes, avec Monsieur Patrick LEGER, Professeur d'E.P.S. en tant que Coordinateur scolaire, diplômé du Brevet d'État d'Educateur BE1 Football, et Messieurs Sébastien TIFFANNEAU et Sabri IFOURAH, Opérateurs des Activités Physiques et Sportives, éducateurs diplômés du Brevet d'État d'Éducateur BE1 Football.

M. LEGER a été remplacé par Mme Cécile DEGAUGUE, suite à son départe en retraite. En 2004/2005, la classe aménagée sportive a évolué en section sportive football, dont l'objectif était de toucher les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.



Les objectifs de la section sportive sont :

- Offrir un équilibre entre la scolarité et une pratique sportive régulière de haut niveau grâce à un aménagement de l'emploi du temps dès la classe de 6ème
- Offrir des entraînements de qualité avec deux séances par semaine, par deux titulaires du BEF, M. Sébastien TIFFANEAU et M. Sabri IFOURAH, chaque lundi et jeudi de 15h15 à 17h15.
- Etre représentatif du collège au sein de celui-ci, et, également lors des compétitions extérieures.

Matériel

Le district des Ardennes de football et le club Nord Ardennes fournissent le matériel. La Communauté de Communes finance les transports.





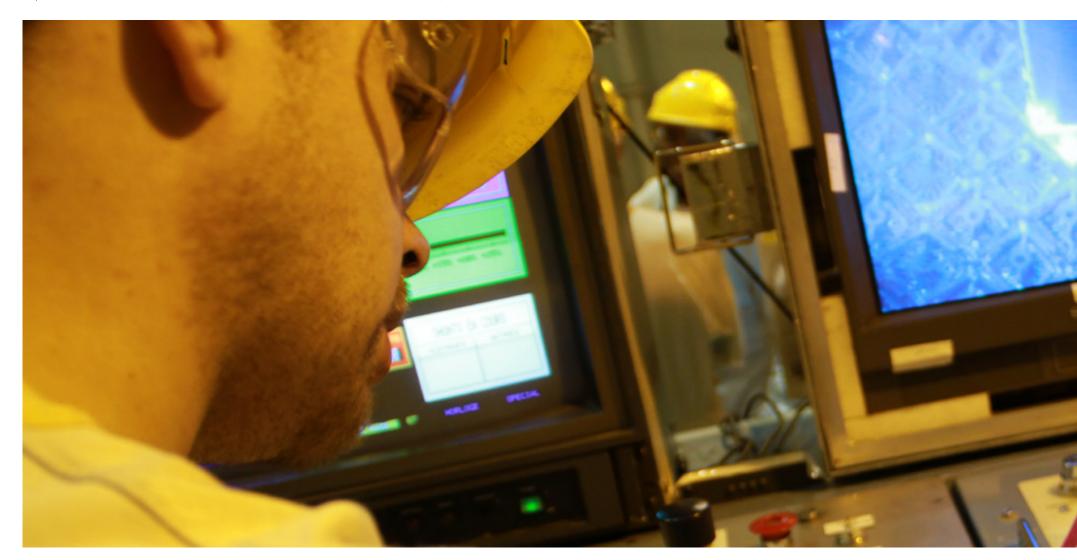


GÉNÉRATION 2024

Le lycée Vauban et le collège Charles Bruneau ont reçu le label « Génération 2024 ». Cette labellisation s'inscrit dans le projet d'école/d'établissement, intégrant les valeurs de la République et principes de l'Égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation « Génération 2024 », l'école, le collège ou le lycée volontaire répondant aux critères, bénéficie d'une grande marge de souplesse dans la mise en œuvre de son projet. Les contraintes locales conduisent à travailler étroitement avec les collectivités territoriales, ainsi qu'à tisser des liens avec le monde sportif local.

VIE ÉTUDIANTE



356 ETUDIANTS AIDÉS

1

BAC PROFESSIONNEL

2AIDES AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

LA BAC PROFESSIONNEL **ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE**

La filière Bac Professionnel environnement nucléaire « Préventeur des Risques » a, officiellement, ouvert ses portes au Lycée Vauban de Givet, en 2013.

Le cursus, constitué de matières d'enseignements techniques spécifiques et de matières générales « classiques », se déroule sur deux sites : le Lycée Vauban de Givet et le Centre de Formation Valforem du GRETA des Ardennes à Chooz.

CITÉ SCOLAIRE VAUBAN

L'ouverture de cette filière est le fruit d'un long travail de tous les partenaires : E.D.F. dont l'implication humaine et financière a permis à la filière de voir le jour, la Région Champagne -Ardenne, qui gère les locaux du Lycée Vauban, la commune de Chooz et Valforem, notre Communauté, et bien entendu. le Centre de Formation Académique de l'Education Nationale.

Outre son caractère unique en France, cette formation vient conforter l'excellente qualité des enseignements dispensés au Lycée Vauban de Givet. Une salle de cours a été spécialement aménagée dans les locaux de l'établissement grâce au concours financier



de la Région et, pour une petite partie, du Conseil Général des Ardennes. Valforem a, également, subi des aménagements complémentaires et des acquisitions de matériels dont le financement régional a pu être abondé par E.D.F.

La Communauté, quant à elle, a attribué un fonds de concours à la commune de Chooz pour l'extension programmée du Centre Valforem. Présents deux semaines par mois à Givet, les apprentis préventeurs effectuent leurs périodes de formation pratique sur les sites des centrales nucléaires françaises.





N

LA RÉSIDENCE VAUBAN

La CCARM a rénové le bâtiment de l'ancien Célibatorium du C.E.C. de Givet, afin de loger les apprentis éloignés de leur domicile familial.

La résidence dispose de 13 chambres meublées, dont une pour les Personnes à Mobilité Réduite. Toutes les chambres sont désormais individuelles.

À son ouverture en septembre 2014, la Résidence s'adressait exclusivement aux élèves de la prévention des risques nucléaires, en alternance au lycée VAUBAN et au CNPE de Chooz. Mais depuis, le public accueilli s'est élargi : agent CCARM en double résidence, lycéens de St Dizier en stage au CNPE (6 semaines/an), interne en médecine en stage dans les cabinets médicaux locaux, apprentis ou saisonniers à l'OTC et chez des artisans ou commerçants locaux.

> 1 349 nuitées ont été louées à la Résidence VAUBAN en 2022.

LES AIDES AUX ÉTUDIANTS

L'AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE Communes aux études supérieures

L'A.C.C.E.S est une aide de la Communauté de Communes pour les étudiants de moins de 26 ans domiciliés sur le territoire communautaire et inscrits dans un cycle d'aides supérieures.

Conditions d'attribution :

- Avoir son domicile familial principal sur le territoire communautaire (sont exclues les résidences secondaires).
- Être âgé de moins de 26 ans au 1er septembre de l'année scolaire concernée.
- Poursuivre des études jusqu'à Bac + 5 maximum, sauf situations particulières.
- L'aide est accordée en fonction du nombre de droits déjà utilisés et de la validation de la formation telle que prévue par la circulaire des modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur éditée par l'Éducation Nationale.

Sont exclus du dispositif les étudiants apprentis ou salariés.

Chiffres bilan 2022:

- L'ACCÉS 2021/2022: 420 dossiers reçus dont 394 éligibles pour une dépense de 229 883 €.
- L'ACCÉS 2022/2023: 379 dossiers reçus dont 356 éligibles pour un engagement de 228 155 €.

L'AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE Communes aux études en médecine

L'A.C.C.E.M est une aide peut être attribuée à tous les étudiants de la 2ème à la 6ème année de médecine (Bac+2 à Bac+6), soit durant 5 ans, pour un montant de 7000 €/an.

Par exemple, pour un étudiant aidé depuis le début de ses études, cela donne une aide totale de 35000 € (5 ans à 7000 €). Dans cet exemple, sur l'aide maximale de 50000 €, il resterait 15000 € pour l'aide à l'installation ensuite.

Ces aides sont soumises à une durée d'exercice de la médecine d'un an par tranche de 5000€ d'aides avec une période minimale de 5 ans.

> 1 dossier en cours, depuis 2018/2019, soit 7 000 €/an pendant 5 ans soit 35 000 € avec solde de 15 000 € en ACCIM.



TRANSPORT/MOBILITÉ



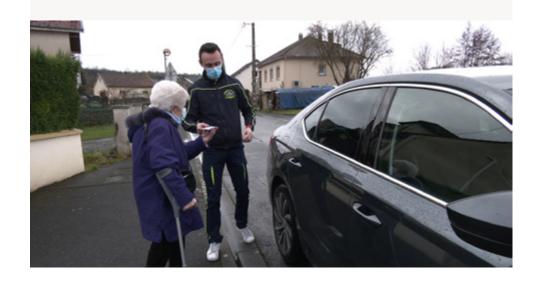
1277 ADHÉRENTS

1713
TRAJETS REMBOURSÉS

48 546€DE TRAJETS REMBOURSÉS

60 NOUVELLES INSCRIPTIONS EN 2022

TRANSPO



LE SERVICE TAXI À LA CARTE

Ce service compte aujourd'hui plus de 1000 bénéficiaires. Il a été instauré afin de faciliter aux habitants de la Communauté de Communes l'accès au transport privé par taxi.

> Il est réservé aux personnes de 60 ans et plus, sans permis de conduire, sans véhicule, ou étant dans l'incapacité de conduire pour raisons médicales avérées. Les personnes de 80 ans et plus et conduisant encore sont également éligibles. L'usager peut se déplacer au sein de la Communauté de Communes, c'est à dire dans les 19 communes entre Anchamps et Givet, quel que soit le motif. Ce service fonctionne 7jours/7, 24h/24. L'usager s'inscrit auprès de la Communauté par le retrait et le dépôt, en Mairie ou auprès du CCAS du domicile, d'un dossier auquel sera joint un justificatif de domicile, une copie de la carte d'identité, une photo d'identité récente, un relevé d'identité bancaire ou postal, un certificat médical pour les personnes dans l'incapacité avérée de conduire, une copie de la carte d'invalidité

pour les personnes à mobilité réduite et une attestation sur l'honneur, par laquelle, le demandeur s'engagera à ne plus conduire son véhicule, pendant toute la durée de son incapacité de conduire.

Depuis 2021, le service est ouvert aux personnes à partir de 60 ans. Pour demander à bénéficier du service, les personnes âgées de 60 à 64 ans fourniront, en plus, un courrier justifiant leur demande. Le dossier sera, ensuite soumis à l'avis du CCAS de la commune concernée. Chaque demande est étudiée au cas par cas, avant la transmission du dossier au service de la Communes.

Les personnes âgées de 60 ans et plus qui ont le permis et un véhicule, peuvent bénéficier d'une carte d'adhérent provisoire du fait d'une incapacité de conduire, suite à une opération, un accident... sous réserve que cette incapacité soit avérée et dûment justifiée. Un certificat médical attestant l'incapacité avérée de conduire et la durée de cette incapacité devra être fourni à l'appui de la demande de la carte provisoire. La durée de validité de la carte provisoire est fixée à 15 jours minimum et 6 mois maximum, renouvelable 1 fois.



FUMAY TAXIS FUMAY

TAXI DE LA POINTE FUMAY

TAXIS DU LAC

TAXI RIVES DE MEUSE HAYBES

TAXI DES RIÈZES ET DES SARTS GIVFT

ARDENNES TAXI Karine et David REVIN

> TAXI M-T REVIN

TAXI SARL ARNOULD VIREUX-WALLERAND

TAXI COQUET
GIVET
REVIN
VIREUX-MOLHAIN

La Communauté lui délivre une carte personnelle avec son numéro d'adhèrent au système à présenter à l'artisan-taxi lors de chaque transport. L'usager contacte un taxi de son choix dans la liste des taxis agréés par le Président de la Communauté, qui est fournie. La réservation se fait obligatoirement à l'avance en journée, 24 heures la semaine et 72 heures, pour un transport réalisé le weekend et les jours fériés sauf cas particuliers liés à des urgences. L'usager et l'artisantaxi conviennent ensemble des modalités de transport : lieu de départ, horaires,...

Après avoir réalisé son transport, l'usager paie celui-ci intégralement à l'artisan-taxi, qui établit un justificatif de paiement et le lui remet acquitté. L'artisan-taxi envoie ensuite ce justificatif acquitté à la Communauté de Communes pour le remboursement, déduction faite des 3 ou 6 € du ticket modérateur.

Toute attente du taxi entre l'aller et le retour supérieure à deux heures sera à la charge de l'adhérent. L'usager paie le prix du taxi fixé par arrêté préfectoral. Un maximum de 50 transports par adhérent et par an est autorisé. Un transport correspondant à une course aller, ou une course retour, ou une course aller/retour effectuée dans la même journée. S'agissant d'un transport privé, la Communauté de Communes n'est pas responsable des conditions de celui-ci ou de tout incident qui pourrait survenir dans son déroulement.

Chiffres bilan 2022:

- Nombre effectifs d'adhérents en 2022 : 678 adhérents (1277 inscriptions depuis la mise en place du service)
- · Nombre de nouveaux adhérents : 60 inscriptions
- Seules 13 communes sur les 19 de notre Communauté comptent au moins une nouvelle inscription au service.
- Nombre de trajets remboursés : 1 713
- · Montant remboursé : 48 546 €

SANTÉ



2 CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ

1

HÔPITAL LOCAL

AIDE À L'INSTALLATION DES MÉDECINS

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Les CLS (Contrats Locaux de Santé) permettent de définir au niveau local, les orientations du Projet Régional Santé, au niveau d'un territoire donné. Ces contrats s'appuient sur les dynamiques locales et les partenaires présents. Leur objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales afin d'améliorer la santé des populations.

La Communauté a signé le 17 décembre 2015, un CLS conclut pour 3 ans, avec l'Agence Régionale Santé Grand-Est – Délégation territoriale des Ardennes, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Conseil Départemental des Ardennes.

4 enjeux et 16 actions constituaient ce contrat :

- · Sécuriser l'offre de soins de premier recours,
- Améliorer l'accès à une offre de soins de second recours de proximité,
- Rendre lisible l'organisation de l'offre de santé locale.
- Anticiper le vieillissement de la population et les besoins en termes de dépendance.
- > Le premier CLS étant arrivé à échéance, la Communauté a souhaité poursuivre le travail accompli par la rédaction d'un deuxième contrat qui sera signé, pour une durée de 5 ans. Il est actuellement en cours de finalisation.



Signature du CLS à l'hôpital de Fumay

Ce second CLS reconduira les actions issues du CLS 1 que l'évaluation aura mis en évidence et développera de nouvelles actions issues des deux nouveaux axes :

Axe stratégique 1 : Enjeu soins de proximité

- · Développer l'exercice coordonné
- Accompagner, former et recruter des professionnels de santé
- · Développer la télésanté

Axe stratégique 2 : Enjeu environnement, promotion et prévention en santé

- Agir pour un environnement et un habitat favorable à la santé
- Prévenir et gérer les risques sanitaires avec et pour les collectivités et la population
- Agir pour la santé mentale et contre les addictions
- Promouvoir la santé par l'alimentation et l'activité physique
- Développer de nouvelles actions en éducation et en prévention en santé

L'AIDE À L'INSTALLATION DES MÉDECINS

Il s'agit d'une avance financière remboursable, transformable en subvention, destinée à construire, acquérir, aménager ou équiper des locaux ainsi qu'acheter des parts sociales pour l'exercice professionnel de la médecine.

Cette aide est plafonnée à 50 000 € (A.C.C.E.M. déduite), versée en tout ou partie sur une période de deux ans, transformable en subvention, en fonction des factures produites suite à l'installation (dans la limite de 2 ans). (débilbération n°2022-07-151 du Conseil de Communauté du 26 juillet 2022).

> Elle est destinée aux médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes et depuis 2016, élargies aux sages-femmes.

L'avance financière peut être attribuée :

- En complément des aides déjà attribuées aux étudiants. C'est-à-dire d'un montant de 50 000 euros moins l'A.C.C.E.M perçue durant les études.
- En totalité pour l'installation d'un nouveau professionnel n'ayant pas bénéficié de l'A.C.C.E.M

Cette aide peut financer également l'acquisition d'un véhicule, pour un usage professionnel strict, (compris dans les 50 000 euros) plafonnée à 18 300 euros (hors créditbail et location longue durée) afin de favoriser les consultations à domicile.

Les praticiens bénéficiaires de l'A.C.C.I.M signeront une convention avec la Communauté, qui les engagera à exercer leur profession dans une commune du territoire communautaire, pendant une durée minimum de 5 ans.

Sur les 3 années du CLS (2015-2018), **8** dossiers d'ACCIM ont été traités pour **3** installations sur le territoire en 2018 : Dr LAGNIER à Givet, Docteurs PRIMOSIG et GRAND JEAN à Givet.

1 dossier ACCIM a été traité en 2019, suite à l'installation à Vireux-Wallerand du Dr OWINO-OMONDI.

2 dossiers ACCIM ont été traités en 2020, suite à l'installation du Docteur Marjorie VERHELST, médecin généraliste au Pôle Médical de la Pointe à Givet et du Docteur Joana VILARINHO, Chirurgien-dentiste, à Fumay.

Chiffres bilan 2022:

 1 dossiers ACCIM a été traité en 2022, suite à l'installation du Docteur Flavius POPA, médecin généraliste à Revin

RECRUTEMENT DE MÉDECINS VIA LE CABINET PARAGONA

La priorité de la Communauté de Communes est de pallier le manque de médecins sur le territoire. Ainsi, face à la pénurie de médecin en France, il a été décidé de faire appel au cabinet de recrutement international Paragona, pour nous aider dans cette recherche.

> Ce recrutement a permis l'installation du Docteur Flavius POPA à Revin en avril 2022.



Au vu des difficultés rencontrées par les médecins recrutés par Paragona pour leur inscription au Conseil de l'Ordre, la CCARM a décidé, d'un commun accord avec la société Paragona de ne plus procéder à des recrutements par cette voie.



\mathbf{Z}

CONSULTATIONS AVANCÉES DE SPÉCIALISTES AU PÔLE MÉDICAL DE GIVET

La Mairie de Givet a été identifiée comme opérateur associé dans le cadre du projet européen INTERREG V MOSAN. Ce micro-projet a été validé le 1er juillet 2018 pour une durée de 18 mois (jusqu'au 31 décembre 2019).

L'objectif de ce projet est de doter le canton de Givet d'une offre de soins de médecins spécialistes belges du CHU de Dinant-Mont Godinne (Belgique) pour améliorer l'accès aux soins de proximité de la population de ce territoire,

par l'ouverture de consultations de médecine spécialisée : chirurgie cardio-vasculaire et thoracique, chirurgie générale et bariatrique, chirurgie plasticienne, néphrologie, radiothérapie et urologie. Ce ne sont pas moins de 7 médecins spécialistes qui officient au sein de ces consultations avancées.

> Celles-ci ont débuté en novembre 2018. Ces consultations avancées se mettent en place en complémentarité de l'offre existante à Fumay.





CRISE SANITAIRE COVID-19

Gestion de la crise sanitaire en lien avec l'ARS :

- Aide à la mise en place des centres et actions de dépistages
- Coordination ARS/Collectivités
- Communication auprès de la population et des professionnels de santé du territoire
- Aide à la mise en place et gestion des 3 centres de vaccination (Givet-Aubrives-Revin) en lien avec les municipalités concernées et les professionnels de santé. Fermeture en février 2022 au terme de la campagne de vaccination massive de la population.









Le département des Ardennes s'est doté, en 2002, d'un schéma départemental d'accueil auquel figurent obligatoirement les communes de plus de 5000 habitants. Il prévoyait 15 places pour notre collectivité et 15 places pour la commune de REVIN.

La ville de Revin et la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse se sont associées pour assurer le financement de l'aménagement d'une aire d'accueil pour les Gens du Voyage d'une capacité de 30 places. Celle-ci a été aménagée en 2008, route des Chaumières à Givet. Ces places ont été fusionnées, le 1er janvier 2014, à l'intégration de REVIN au sein de notre structure.

Le choix de regrouper trois places par emplacements a été retenu, soit dix emplacements de trois places.

Un règlement intérieur fixe les conditions d'entrée et la durée maximale du séjour. L'aire de stationnement est réservée exclusivement aux gens du voyage, dont l'habitat est constitué de caravanes mobiles en état de rouler, conformément à la législation.

> Depuis son ouverture, l'aire d'accueil a accueilli 63 424 caravanes.

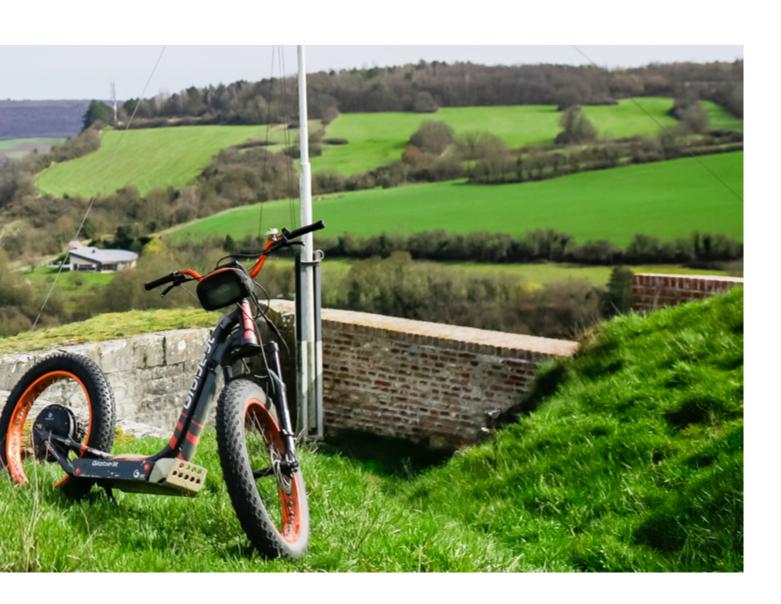
3317CARAVANES EN 2022

9798
PERSONNES ACCUEILLIES
EN 2022

30%TAUX D'OCCUPATION EN 2022

30
PLACES DISPONIBLES





7920VISITEURS ACCUEILLIS À L'OTC

300 HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

PARC DE LOISIRS

VOIE VERTE

URISME

CHARLEMONT

Perché sur un éperon rocheux, dominant la Meuse et ses plaines alentours, Charlemont est un atout touristique indéniable. En 2022, la gestion a été confiée à la SPL rives de Meuse.

Le site était ouvert au public du 1er juin à 30 octobre. Les visiteurs pouvaient accèder au site en voiture, camping-car, autocar, vélo, moto... Charlemont est accessible gratuitement (espace central, aire de jeux, snack boutique, salles d'exposition). Un droit d'entrée est à payer par activités (visites pointe Est, laser game, ateliers...).

Deux types de visite étaient proposées : visites libres à l'aide d'un document d'aide à la visite (flyer) ou visite guidée.

> Durant la saison 2022, 9764 activités ont été vendues.

Nouveauté en 2022, le site proposait du laser game dans l'ancien village de combat du Centre d'Entrainement Commando.

> Près de 1000 joueurs ont participé.



La formule anniversaire laser game, est venu compléter l'offre (jeu d'enquête). Autre nouveauté en 2022, les visites guidées de Condé depuis Charlemont.

Le snack qui s'est vu doté d'une nouvelle terrasse, grâce au soutien financier de l'Etat (DETR), a complété sa carte de boissons avec des produits locaux ardennais (jus de pomme et jus de pomme pétillant de Lalobbe, Cola et limonade Bayard de Bogny sur Meuse).





Le laser game, activité plébiscitée par les visiteurs













Des animations et week-ends thématiques (journées de l'Archéologie, Journées de l'Architecture, visites nocturnes, rendez-vous avec la nature, nuit des chauve-souris, journée de la photograhie, journées de la géologie) ont eu lieu au cours de la saison 2022.

Un évènement commémorant les 60 ans du CEC, a été organisé les 23 et 24 juillet. Expositions de photos, de matériels, défilé, bivouac, mini-commando, démonstrations, camouflage... étaient proposés au public durant ce week-end.

Un spectacle des Compagnies Vivre en fol et Simorgh a été présenté le 19 et 21 août : Le Médecin malgré lui, un Molière décapant qui n'hésite pas à tourner en bourrique les multiples facettes de l'être humain! De plus deux séances de ciné plein-air ont été proposées aux touristes et aux locaux : Kaamelott et Chicken Run.

Pour la seconde édition, le site de Charlemont proposait des animations à l'occasion d'Halloween. Laser game et escape game, parcours terrifiant, ateliers enfant et maquillage, et nouveauté 2022 une soirée DJ Halloween party!

> Succès de l'édition avec plus de 900 personnes sur les deux jours!



LES J.E.P

Les Journées du Patrimoine : rendez-vous annuel incontournable, les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu les 17 et 18 septembre 2022, et accueilli 650 visiteurs. Sur le thème du patrimoine durable, les associations, artistes et acteurs du patrimoine, qui participent à la conservation des savoirs et savoir-faire du territoire ont été mis à l'honneur.



Recettes 2022:

- Chiffre d'Affaires annuel (nouveau record) : 408 479 € HT (220 016 € en 2021).
- · Coût Investissement 2022 : 48 823 € HT
- · Coût fonctionnement 2022 : 406 783 € HT
- Charges d'exploitation 2022 : **455 606 € HT** (hors frais de structure du Siège).



Le parcours Pitchoun, une nouveauté de 2022



LE PARC DE LOISIRS «TERRALTITUDE»

Le site de l'ancienne ardoisière Saint Joseph, préservé par son isolement dans un méandre forestier de la Meuse, a fait l'objet d'un projet de valorisation tourné vers les activités de plein-air et à émotions fortes.

Le parc TerrAltitude qui a ouvert ses portes le 30 juin 2007, comprend notamment une tyrolienne géante, un bâtiment d'accueil avec cafétéria, une aire de jeux pour enfants, des parcours acrobatiques en hauteur dans les arbres, un paintball, une catapulte et des trottinettes tout terrain electriques. Le Parc a ouvert ses portes au public en avril pour une nouvelle saison. Il emploie 3 salariés permanents et 12 saisonniers.

> En 2022, le parc a accueilli 448 enfants à titre gratuit via les ALSH du territoire.

Il a vendu 21 889 activités, soit une augmentation de 97% par rapport à 2021 pour 15 768 visiteurs, un objectif de fréquentation que le parc cherchait à atteindre depuis 2016...







LES CROISIÈRES «CHARLEMAGNE»

Depuis le 1^{er} Juillet 2018, le bateau restaurant « Charlemagne » vogue à nouveau sur la Meuse. C'est un ancien exploitant de bateau promenade sur le canal du midi, M.Jacques Delhaye, qui en avait repris l'exploitation en créant sa société « Les Croisières Charlemagne ».

La Communauté de Commune Ardenne Rives de Meuse a confié la gestion du bateau à l'OTC en début d'année 2019, pour un démarrage effectif le 1^{er} avril 2019.

Des concerts et diverses animations étaient organisés à bord du bateau durant la saison estivale 2022.

Concernant la partie restauration du bateau, le choix a été fait de travailler avec des produits frais, de saisons et de qualité.

Des croisières avec une formule à l'assiette étaient également possible : tapas, charcuterie ou fromage, croque-monsieur, bruschettas....

> Lors de la saison 2022, du 1er avril au 30 octobre 2022, le bateau a accueilli 5 919 passagers dont 2 360 en groupe pour 225 départs de croisière.





L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'OTC vous accueille et vous renseigne dans son office de tourisme de Vireux-Wallerand et dans son point d'accueil à Givet.

Il propose également :

- une boutique avec des produits de terroir « Ardennes de France » et vente de souvenirs
- · la réalisation de paniers gourmands
- l'accès WIFI gratuit
- un espace détente
- l'organisation de séjours et excusions groupes
- > L'OTC Val d'Ardenne a accueilli 7930 visiteurs en 2022.

LES SENTIERS TOURISTIQUES







LE SENTIER DU PAS BAYARD

La commune de Hargnies a fait part en décembre 2018 de son souhait et de sa volonté de mettre en valeur deux lieux-dits de la commune par le biais de la création d'un sentier de randonnée : la Roche du Berger et le Pas Bayard. La Communauté de Communes a, par la suite, après étude, validé le classement de ce futur sentier en Sentier Touristique d'Intérêt Communautaire (STIC).

> L'inauguration officielle a eu lieu le 15 mai 2022.



LE FORT CONDÉ

Deux circuits différents, ayant chacun leur propre thématique, et de longueur et difficulté, adaptées aux différents types de visiteurs (passionnés d'histoire, sportifs, familles ou promeneurs occasionnels) sont accessibles librement et gratuitement.





LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

CÉER UN HEBERGEMENT DE LOISIRS

Des aides financières sont mobilisables auprès de la Région Grand Est pour des projets d'hôtellerie, de meublés de tourisme de grande capacité et d'hébergements insolites.

Au niveau national un prêt existe pour les exploitants (PME) d'hôtels, camping et villages pour leur développement et leur mise aux normes. Les Ardennes offrent également des avantages fiscaux et sociaux à tous types d'entreprises via le dispositif B.E.R. (Bassin d'Emploi à Redynamiser).

Pour davantage de renseignements vous pouvez contacter le pôle Action Economique de la Communauté de Communes au 03.24.42.67.67 et par mail à cise@ardennerivesdemeuse.com

N'hésitez pas à contacter l'OTC VAL D'ARDENNE pour obtenir des conseils ou de l'aide concernant la promotion de votre hébergement touristique. Il pourra également vous renseigner sur la Marque Ardenne et vous indiquer comment y adhérer.

CONTACT

+33 (0) 3 24 42 92 42 info@valdardennetourisme.com www.valdardennetourisme.com

TAXE DE SÉ JOUR

Depuis le 1er janvier 2017 la taxe de séjour s'applique sur le territoire de la Communauté. Cette taxe est payée par les personnes hébergées à titre onéreux, qui ne sont pas domiciliées dans la commune.

Sont exonérés :

- Toutes les personnes mineures (moins de 18 ans au moment du séjour),
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier dans une commune ou à la CCARM,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 2€ par nuit



Chiffres bilan pour l'année 2022 :

- montant de la taxe reversé directement par les propriétaires d'hébergement : 29 796,93 €
- montant de taxe reversé par les opérateurs numériques : 15 127,96€



\geq

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES

D'une superficie de 117 200 hectares, le Parc Naturel Régional des Ardennes, situé au nord du département des Ardennes, regroupe cinq unités paysagères, que sont le massif ardennais, la pointe de Givet, le plateau de Rocroi, le val de Sormonne et la Thiérache ardennaise. Territoire verdoyant, où se succèdent forêts, bocages, pelouses sèches, tourbières, escarpements rocheux et cours d'eau, le Parc des Ardennes se prête à merveille à la pratique de loisirs de plein air, tels que la marche, le vélo, le VTT, l'équitation, la pêche et le canoë-

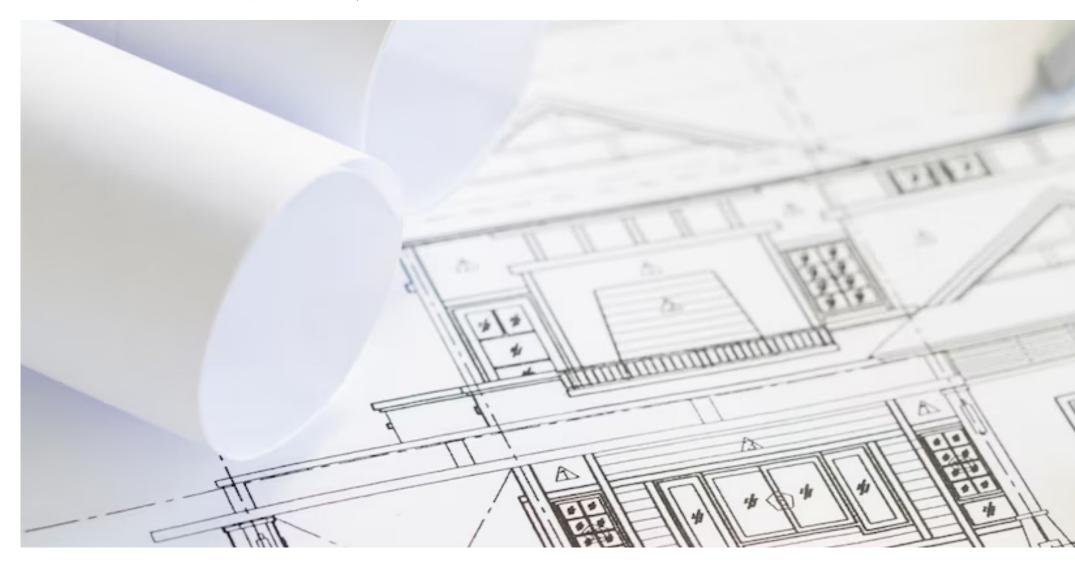
kayak. Les promeneurs et randonneurs pourront s'en donner à coeur joie en sillonnant les multiples sentiers balisés ou la superbe Voie Verte Trans-Ardennes.

Parcourir cette région des Ardennes, c'est aussi profiter de ses beaux points de vue sur les boucles de la Meuse et de la Semoy, découvrir ses traditions et cultures, déguster des produits du terroir et admirer son patrimoine bâti constitué entre autres d'églises fortifiées, de châteaux et de citadelles.

www.parc-naturel-ardennes.fr



URBANISME ET HABITAT



492
DOSSIERS D'URBANISME
INSTRUITS

39DOSSIERS D'AIDE À LA
RÉNOVATION DE L'HABITAT

32 DOSSIERS VALIDÉS DANS LE CADRE DU PIG



LE SERVICE URBANISME

Le service instructeur de la Communauté est ouvert officiellement depuis le 2 janvier 2015. Ce dernier est composé de 3 agents dont deux instructeurs. Seize communes du territoire ont signé une convention les liant au service instructeur pour l'instruction de leurs actes (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme opérationnels).

Chiffres bilan 2022:

· 492 dossiers instruits dont: - Certificats d'Urbanisme : 54

- Permis de Construire : 60 - Déclarations Préalables : 373

- Permis d'Aménager : 1 - Permis de Démolir : 4

Autres (permanences, pétitionnaires...):

- · Rendez-vous (particuliers, élus, architectes, constructeurs...): 4 pétitionnaires reçus, 1 réunion à l'extérieur. Toutefois, les avantprojets déposés ou envoyés à la CCARM, pour avis, se sont multipliés.
- · Clubs instructeurs proposés par la DDT des Ardennes: 1 à la DDT et 1 en visioconférence.

PERMANENCES DE L'ARCHITECTE **BÂTIMENT DE FRANCE**

- · 19 rendez-vous reçus
- · 6 permanences

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES D'URBANISME

la dématérialisation des actes d'urbanisme est effective depuis le 01/01/2022, pour les communes de GIVET et REVIN. Pour l'application de cette procédure, 8 formations et réunions ont été suivies.

www.ardennerivesdemeuse.fr/gnau



HABITAT

La Communauté de Communes a fait le choix de maintenir certaines aides volontaires en faveur du patrimoine bâti. Toutefois, les aides aux propriétaires privés sont désormais limitées à l'aide façade et à l'aide toiture.

Par délibération n° 2015-05-111 du 19 mai 2015, le Conseil de communauté a décidé de maintenir les aides aux communes comme suit :

- · L'aide « façade »,
- · L'aide « toiture »,
- · L'aide aux logements communaux (ALC),
- · L'aide à la mise en lumière (AMEL),
- L'aide à la démolition limitée aux bâtiments présentant un risque pour la sécurité des biens et des personnes,



Chiffres bilan 2022:

 39 dossiers pour un montant total d'aides allouées de 161 406€

Bilan des aides arrêté au 31 décembre 2022				
Façades	12			
Façades commerciales	6			
Toitures	16			
Réhabilitations	2			
Acquisitions	2			
Démolition	1			
Mise en Lumière (AMEL)	0			
Total	39			

Bilan financier (notifie) arrêté au 31 décembre 2021				
Façades	18 761 €			
Façades commerciales	18 793 €			
Toitures	36 313 €			
Réhabilitation	30 559 €			
Acquisition	54 000 €			
Démolition	3 020 €			
Mise en Lumière (AMEL)	0€			
Total	161 406 €			

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (P.I.G)

Afin de résorber les situations de mal-logement dans le département et de répondre aux enjeux d'économies d'énergie et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, le Conseil Départemental des Ardennes, l'ANAH (Agence Nationale de l'habitat) et leurs partenaires, ont lancé officiellement un nouveau programme départemental d'amélioration de l'habitat privé : le P.I.G (Programme d'Intérêt Général), signé le 21/09/2018.

Il s'agissait de rénover plus de 2 000 logements ardennais jusqu'en 2021, avec une enveloppe financière d'aides aux travaux de plus de 24,5 M €.

Les 8 EPCI des Ardennes, la Région Grand-Est et la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes sont partenaires de cette opération qui a pour vocation d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de travaux et de mobiliser des subventions pour les financer.

Ce programme a plusieurs objectifs :

- · lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- · lutter contre la précarité énergétique
- · aider les copropriétés fragiles
- permettre l'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- · lutter contre la vacance de logements

En partenariat avec l'ANAH et la Région Grand-Est, l'objectif de 53 dossiers annuels est fixé, à titre indicatif et ne pourra être dépassé, qu'en fonction des crédits disponibles de l'ANAH.

> L'enveloppe budgétaire communautaire affectée est de 372 281 € sur 3 ans soit 124 094 € par an.

La convention de partenariat portant sur le suivi-animation du programme d'amélioration de l'habitat privé 2018-2021 a été signée, le 21 septembre 2018, entre le conseil départemental des Ardennes et la Communauté de Communes. Une convention a permis de prolonger ce pogramme jusqu'au 22 mars 2022.



Chiffres bilan 2022:

 32 dossiers pour un montant de 36 438,50€ (CCARM)

EAU/ASSAINISSEMENT





SSAINISSEME

LA RÉGIE DES EAUX

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse exerce, depuis le 1er janvier 2020, les compétences eau potable et assainissement pour le compte de ses communes membres. En effet, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRé) confie ces compétences aux Communautés.

Au cours des années 2000, de nombreux rapports de la Cour des Comptes ou du Conseil d'Etat ont souligné la complexité de l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement et leur hétérogeneité.

La solution invoquée du transfert de ces compétences à l'echelle communautaire, au delà d'une rationalisation de la carte des services, poursuit, selon les rédacteurs de ces rapports, plusieurs objectifs :

- Mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle au sein de structures intercommunales plus étendues ayant la capacité financière et technique de réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage :
- Accroître les capacités d'investissement des autorités gestionnaires par un pilotage plus efficace et des capacités financières plus importantes;

 Assurer un meilleur service à l'usager en lui garantissant l'accès à une ressource de qualité délivrée par un service aux performances constantes, appuyé sur un patrimoine fiable.

Loin de constituer des seuls services publics environnementaux, les compétences eau et assainissement trouvent leur place au cœur d'une politique globale de l'eau, désormais structurée à l'echelle intercommunale et qui intègre la dimension de prévention des innondations et de gestion des milieux aquatiques (Gemapi).

Ces compétences deviennent des leviers essentiels à la mise en œuvre d'une politique territoriale de l'eau. Une politique portée et pilotée par les élus du territoire, auxquels incombe la responsabilité de sa définition et de son exercice.

- > Depuis le 1er janvier 2020, La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, par l'intermédiaire des Régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement, est la seule structure en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- > Reprise de l'exploitation du service de l'eau potable situé sur la Commune de Fumay à partir du 1er août 2022.



REGIE DES EAUX - Rue des Forges, 08320 Vireux-Molhain Tél : 03 24 40 40 34 - clientele.regie.eau@ardennerivesdemeuse.com

TRAVAUX 2022

GIVET: travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement rue des 3 Pucelles et étude pour le renouvellement des conduite les rue Carpiaux et BOONAERT;

HAM-SUR-MEUSE: Travaux sur le réseau d'eau potable, travaux d'assainissement;

AUBRIVES, VIREUX-WALLERAND, FOISCHES: installation d'un traitement au Chlore gazeux;

VIREUX-MOLHAIN: remplacement de la conduite d'eau potable, tranche 3, rue du Béchu;

ANCHAMPS: reprise des branchements rue Pierre Roland.

HAYBES: Travaux sur le réseau d'eau potable rue saint Louis

AUBRIVES, RANCENNES, HIERGES, HARGNIES: travaux d'assainissement;

Travaux de télégestion d'instrumentation et de renouvellement de compteurs abonnés avec installation de la téléreléve sur les communes exploitées en Régie;

Modernisation de la télégestion des installations d'eau potable et d'assainissement.



Chantier à Ham-sur-Meuse



Surpresseur à Hargnies



Station d'épuration d'Hargnies



Maintenance centrifugeuse - Station d'épuration de Haybes-Fumay

TRAVAUX - MONTANT DES OPÉRATIONS - PÉRIODE 2020/2022

RÉGIE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

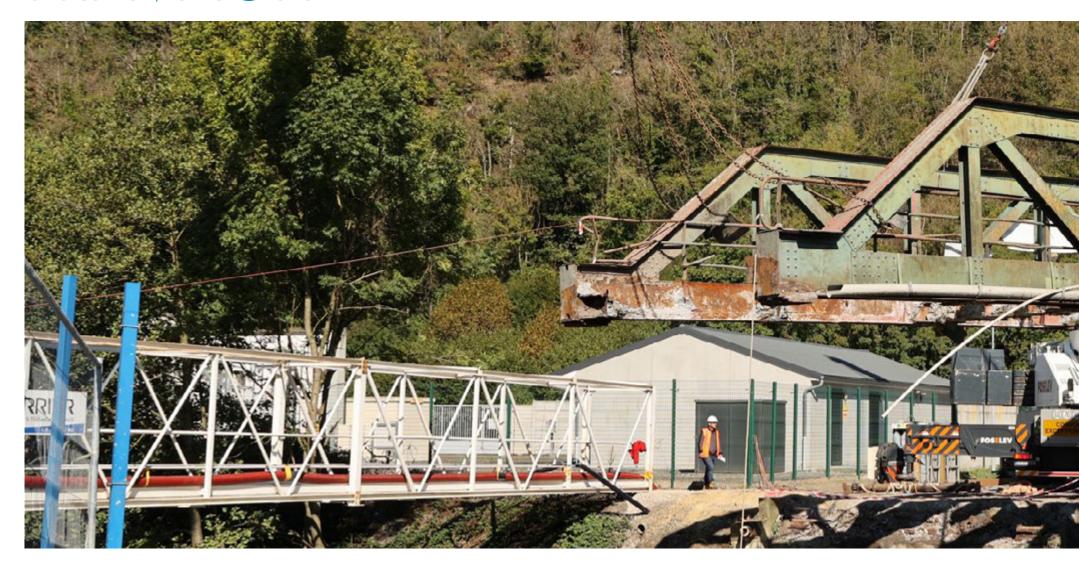
			SUBVENTIONS ATTRIBUÉES			FONDS	TOTAL SUBVENTIONS
OPERATION	MONTANT HT	MONTANT TTC	DETR	DSIL	AGENCE EAU	CONCOURS	+ FONDS CONCOURS
Travaux rue Saint Louis à Haybes - SOLDE	472 946,75	567 536,10	108 000,00	-	-	-	108 000,00
Traitement - Télégestion - Sectorisation - Instrumentation - EAU POTABLE (Communes de ANCHAMPS - FEPIN - HAM-SUR-MEUSE - HARGNIES - HIERGES - LANDRICHAMPS - MONTIGNY SUR MEUSE - AUBRIVES - VIREUX-MOLHAIN - VIREUX-WALLERAND	345 428,10	414 513,72	-	118 405,00	118 191,00	-	236 596,00
Modernisation du système de télérelève des compteurs - Gestion des fuites (Communes de ANCHAMPS - FEPIN - HAM-SUR-MEUSE - HARGNIES - HIERGES - LANDRICHAMPS - MONTIGNY SUR MEUSE - AUBRIVES - VIREUX-MOLHAIN - VIREUX-WALLERAND)	180 632,00	216 758,40	-	72 253,00	-	-	72 253,00
Travaux d'eau potable rue du Béchu à VIREUX-MOLHAIN	347 974,94	417 569,93	154 607,00		102 000,00	40 343,00	296 950,00
Travaux d'eau potable à Ham sur Meuse	150 922,13	181 106,56	-	-	-	75 000,00	75 000,00
Renouvellement de canalisations pour lutter contre les fuites à Vireux- Wallerand	550 782,00	660 938,40	174 299,00	-	91 410,00	F	265 709,00
Travaux de réhabilitation du réservoir de Haybes	175 288,81	210 346,57	-	-	26 891,00	-	26 891,00
Raccordement des communes de Givet, Fromelennes sur les ressources d'Aubrives et Chooz - maillage des réseaux et interconnexion	2 411 750,00	2 894 100,00	663 702,00	189 854,00	59 754,00	·	853 556,00
dont création d'un nouveau forage à Mérivière (subvention agence seulement sur le forage, en attente de confirmation)							59 754,00
	4 635 724,73	5 562 869,68	1 100 608,00	380 512,00	398 246,00	115 343,00	1 994 709,00

TRAVAUX - MONTANT DES OPÉRATIONS - PÉRIODE 2020/2022

RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT

			SUBVENTIONS ATTRIBUÉES			FONDS	TOTAL SUBVENTIONS
OPERATION	MONTANT HT	MONTANT TTC	DETR	DSIL	AGENCE EAU	CONCOURS	+ FONDS CONCOURS
Travaux d'assainissement d'Hargnies	2 341 543,35	2 809 852,02	-	-	908 169,69		908 169,69
dont commune d'Hargnies (FC TVA)						209 233,24	209 233,24
dont CCARM						684 491,50	684 491,50
Mise en place d'équipements permettant l'hygiénisation des boues (pHmètre + agitateur) - dispositif COVID - STEP des 2 Vireux	18 900,00	22 680,00	-	-	18 144,00	-	18 144,00
Traitement et hygiénisation boues station épuration - dispositif crise sanitaire COVID19 - STEP des 2 Vireux	9 150,00	10 980,00	-	-	6 163,00	-	6 163,00
Travaux de télégestion & équipements des déversoirs d'orages	139 412,98	167 295,58	-	-	32 847,00	-	32 847,00
Travaux d'assainissement collectif d'Aubrives et de Hierges / raccordement sur la station d'épuration de Vireux - Molhain	2 389 795,00	2 867 754,00	200 000,00	-	910 747,00		1 110 747,00
dont commune d'Aubrives						294 939,15	294 939,15
dont commune de Hierges						105 694,92	105 694,92
Travaux d'assainissement à Ham sur Meuse	1 182 585,60	1 419 102,72	200 000,00	354 116,00		282 496,08	836 612,08
Travaux d'assainissement à Foisches	1 336 591,00	1 603 909,20		400 977,00	293 733,00	347 355,00	1 042 065,00
Création d'un réseau d'assainissement sur le site Porcher à Revin	608 745,33	730 494,40	-	243 498,00	-	-	243 498,00
	8 026 723,26	9 632 067,91	400 000,00	998 591,00	2 169 803,69	1 924 209,89	5 492 604,58

TRAVAUX





LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

LE SITE DE CELLATEX

La démolition des locaux sociaux pour un montant de 88 735 € HT.



PONT DE LA CHIERS À VIREUX-MOLHAIN

Recrutement d'un maître d'œuvre pour la rénovation du pont de la Chiers. Marché notifié au BE DEGIS pour un montant total de 35 764,80 € TTC en 2021.

Après chiffrage de plusieurs solutions par le maître d'œuvre, la solution retenue est la démolition complète de l'ouvrage pour une reconstruction à neuf pour le développement des usines situées dans le secteur, et la possibilité future de franchir le pont pour des convois exceptionnels.

Le marché de travaux de reconstruction du pont a été notifié à l'entreprise PERRIER, le 07 juillet 2022, pour un montant total de 711 142,49 € HT. Les travaux sont actuellement en cours et se termineront au 1er trimestre 2023.

LE PATRIMOINE TOURISTIQUE

CHARLEMONT

· Démolition de l'ancienne cantine et des cuisines pour création d'une esplanade d'un montant total de 228 492 € HT,



- Remplacement d'une partie des candélabres pour 25 455 € HT par des candélabres LED dans le cadre des économies d'énergie
- La pose de deux grilles au bastion d'Amboise pour un montant de 6 910 € HT,
- La pose d'une fenêtre et d'un rideau métallique pour le lazer Game d'un montant de 4 210 € HT,
- Le remplacement d'un disjoncteur général du TGBT pour un montant de 3 934 € HT,
- Travaux de restauration des murs de descente pour la mise en sécurité des parcours

de visite. Le marché a été notifié à l'entreprise LEON NOEL, le 27 avril 2022, pour un montant de 109 579,84 € HT. Les travaux sont actuellement en cours et s'achèveront fin du 1er trimestre 2023,

 Le PC modificatif pour les travaux sur les bastions ouest bordant la coupure, les abris nord de la coupure, le mur d'escarpe nord, les parapets du bastion sud du « cornichon » établi par maître d'œuvre recruté pour les travaux de confortement et de réfection d'ouvrages sur la pointe Est de Charlemont, en 2021, a été déposé le 05 avril 2022, en mairie de Givet.





FONT CONDÉ

Travaux d'aménagement de l'accès au chemin du Fort Condé, depuis la route de Philippeville (RD949), pour un montant de 14 394,00 €HT soit 17 272.80 €TTC.

LE PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Remise en état du petit train 6 637 € HT.

LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF

SIÈGE DE LA CCARM

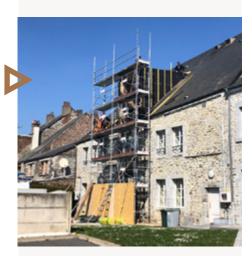
Remplacement de l'ancienne verrière par une verrière ayant une meilleure performance énergétique pour un montant total de 141 013 € HT.

BASE

- Remplacement des lampes de façade et des potelets pour un montant de 5 878 € HT,
- Le mise en place d'un cache conteneur à poubelles derrière le bâtiment pour un montant de 2 895 € HT.

CISE

La modification des deux sanitaires dans le cadre de l'accessibilité PMR pour un montant de 17 522 € HT.





LES PISCINES

PISCINE DE VIREUX-WALLERAND

- Remplacement des siphons de sol des plages et du carrelage du hall d'entrée des vestiaires, pour un montant de 26 016,00 €HT soit 31 219.20 € TTC.
- Le passage à l'éclairage LED des projecteurs du hall bassin, pour un montant de 1 836,09 €HT soit 2 203,31 € TTC, dans le cadre des travaux d'économie d'énergie.
- La pose d'un abri à vélos 6 places, pour un montant de 2 060,00 €HT soit 2 472,00 € TTC.

PISCINE DE REVIN

- Dans le hall bassin, le démontage des deux plongeoirs en béton et le rehaussement du grand bassin pour atteindre une profondeur de 2.25 m.
- La réfection de l'étanchéité et du revêtement du bassin d'aprentissage.
- L'ancienne cafétéria a été supprimée pour devenir des locaux sociaux pour le personnel et des locaux de stockage de matériel pédagogique.
- La terrasse extérieure a été agrandie et réaménagée pour être plus fonctionnelle et plus ludique avec l'installation d'une plage en beton désactivé, d'un espace vert agrémenté d'un Green-volley, d'une table de pingpong et de bancs.

- La zone d'accueil du public a, quant à elle, fait l'objet de gros travaux comprenant un réaménagement complet de l'accueil, des vestiaires et des sanitaires, ainci que la remise aux normes pour l'acceuil des personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du site.
- L'enveloppe structurelle du batiment a fait aussi l'objet de rénovation sur les bétons, l'habillage des façades, sur l'étanchéité de la toiture et le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures.
- Les plus gros travaux se sont concentrés sur l'ensemble des installations techniques avec le remplacement des installations de chauffage, de traitement d'eau, de traitement d'air et de l'installation électrique, permetant d'optimiser les couts de fonctionnement.

 Achat du matériel et des matériaux nécessaires pour l'ouverture au public pour un montant de 57 885,95 € TTC.

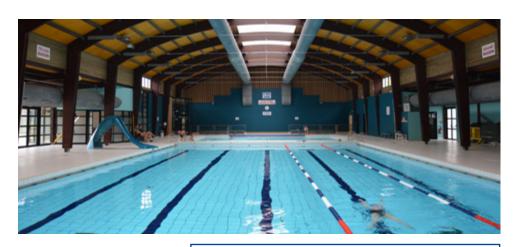
LES SMA

SMA FUMAY

Commande pour l'installation de trois stores sur la cour intérieure, pour la création d'une zone d'ombre sur l'aire de jeux des enfants, pour un montant de 24 480 €HT soit 26 376 € TTC. Les travaux d'installation auront lieu en début d'année 2023.

SMA VIREUX-WALLERAND

Réfection de la peinture murale des circulations et de la cuisine, pour un montant de 5 961,59 €HT soit 7 153,91 € TTC.



La piscine de Revin a ouvert ses portes au public en octobre 2022

LE PATRIMOINE LOCATIF

LES 3 PAVILLONS DE LA CITÉ JOLIOT À VIREUX-WALLERAND

Le remplacement de l'ensemble des menuiseries par des menuiseries ayant une meilleure performance énergétique pour un montant total de 52 500 € HT.

LE LOGEMENT 150 ROUTE DE BON SECOURS À GIVFT

Remplacement de la porte de garage pour un montant total de 3 293 € HT.

CABANON SUR LA ZI SUD DE VIREUX-MOLHAIN

- Nettoyage, tri et évacuation de l'ensemble des déchets avant démolition pour un montant de 3 246 € HT.
- Démolition du vieux cabanon pour un montant de 15 511 € HT.

RADIO FUGI

Le remplacement de la porte d'entrée dans le cadre de l'accessibilité PMR pour un montant de 4 673 € HT.

LE PATRIMOINE NON BATÎ

MOULIN BORFUX

- Création d'une aire de repos le long de la piste cyclable par le nivellement, semence de pelouse et plantation d'arbre sur une parcelle qui longe le moulin Boreux pour une montant de 9 226 € HT.
- La pose d'un géotextile avec mise en place de plantes couvre-sol pour le maintien des remblais sur 150 mètres linéaires de digue pour un montant de 12 115 € HT.

PACOG

- Remplacement de 29 têtes de candélabre par des têtes LED dans la rue Désiré Dekens pour un montant de 14 848 € HT dans le cadre des économies d'énergie,
- La réfection de nids de poule et d'avaloirs pour un montant de 3 892 € HT.

STATIONS DE RELEVAGE DES EAUX USÉES ET PLUVIALES DU PACOG

Remplacement de deux pompes pour un montant de 9 615 € HT.

IMAGE MOULIN BOREUX (PHOTO À VENIR)

LES BASSINS D'ORAGE DE LA ZA DU CHARNOIS À FUMAY

Nettoyage d'un bassin par extraction des boues, des racines et de la végétation pour un montant de 14 870 € HT.

RECHERCHE EN EAUX SOUTERRAINES

Une mission d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un forage pour la recherche en eaux souterraines a été notifié au bureau d'études ANTEA le 28 janvier 2022, pour sa tranche ferme, c'est-à-dire la partie étude, pour un montant de 38 482,50 € HT.

Après les études préliminaires, un dossier dit cas par cas a été déposé auprès des services de la DREAL, pour instruction.

Au terme de cette instruction, la DREAL par arrêté Préfectoral de la Région Grand Est a décidé que le projet devait être soumis à évaluation environnementale. Une mission complémentaire a donc été notifiée au bureau d'études ANTEA, pour la réalisation de l'étude d'impact dont un suivi écologique de la zone de forage envisagée durant 4 saisons, pour un montant de 59 099 € HT. Ce suivi est actuellement en cours.

100

LA COMPÉTENCE GEMAPI

Au 1er janvier 2018 notre Communauté est devenue compétente à titre obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention de Innondations (GEMAPI).

Cette compétence vise à gérer et protéger nos cours d'eau à une échelle cohérente, celle des bassins versants. En effet, aucune rivière ni aucune crue ne s'arrête aux limites d'une commune. Etablir une gestion globale et coordonnée de nos cours d'eau est essentiel tant au niveau de la biodiversité, qu'au niveau de la prévention et de la protection des innondations.

La GEMAPI est un outil qui permet aussi de répondre à la Directive Cadre sur L'Eau.

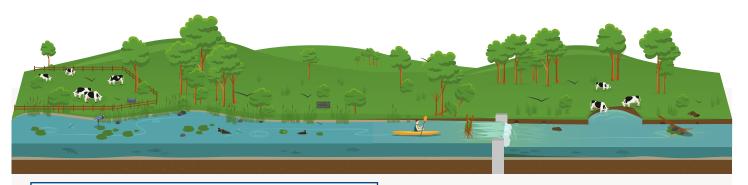
Cette directive européenne fixe l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2027 au plus tard.

À l'heure du changement climatique, une bonne gestion des ressources naturelles et la préservation de nos écosystèmes est primoridale pour l'avenir. Une rivière en bon état limite ces phénomènes et apporte de nombreux autres services.

Ainsi, les zones humides situées dans les zones inondables de part et d'autre d'un cours d'eau servent d'éponges lors des innondations et permettent de recharger les nappes phréatiques. Lorsque les niveaux d'eau seront au plus bas, ces éponges permettront de soutenir le cours d'eau en lui apportant l'eau stockée.

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont les suivantes :

- · l'aménagement de bassins ou de fractions de bassins hydrographiques, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs;
- · l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris ses accès.
- · assurer la défense contre les inondations et contre la mer, notamment par la construction et la gestion des digues ;
- · la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.



Exemple de mission relevant de la compétence GEMAPI À gauche un cours d'eau en bon état et, à droite, un cours d'eau dégradé

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

ELABORATION DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

Conformément au décret « digues » n° 2015-526, du 12 mai 2015, la Communauté de Communes a notifié un marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du système d'endiguement de la Communauté de Communes.

Le marché a été notifié à la SARL SEGI, le 17 avril 2019, pour un montant de 40 960 € HT.

Le dossier de proposition de systèmes d'endiguement a été déposé en Préfecture le 30 juin 2021. Après examen de notre dossier, les services de la Préfecture nous ont demandés la réalisation d'une étude de dangers globale pour l'ensemble du système d'endiguement. Ainsi, cette étude a été confiée au bureau d'études agréé ARTELIA, le 21 juillet 2022, pour un montant de 62 004 € HT. Cette étude est actuellement en cours.

EFFACEMENT DU PETIT SEUIL DU VIROIN À VIREUX-MOLHAIN

Un marché d'étude sur le petit seuil du Viroin à Vireux-Molhain a été notifié au bureau d'études VALETUDES, pour un montant de 9 100 € HT, le 25 mai 2022.

L'étude hydraulique et de modélisation du Viroin a été transmise en janvier 2023 aux services de la Préfecture. Cette étude conclut qu'il peut être envisagé le principe de suppression du petit seuil pour rétablir la continuité écologique sur ce tronçon, sans avoir d'influence hydraulique sur le productible de la centrale hydroélectrique. Après avis des services de la Préfecture, des travaux pourront être envisagés en 2023.

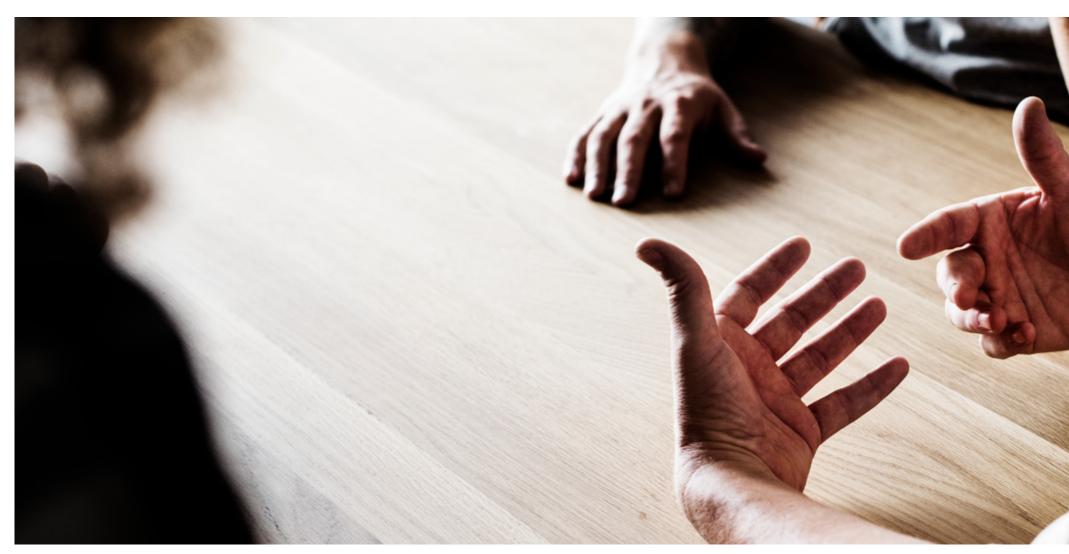
SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DU MOULIN BOREUX À GIVET

Après réception des travaux, une visite technique approfondie (VTA), visite obligatoire, a été réalisée par le bureau d'études ISL Ingénierie pour un montant de 3 445 € HT. Cette visite s'est déroulée en juin 2022.

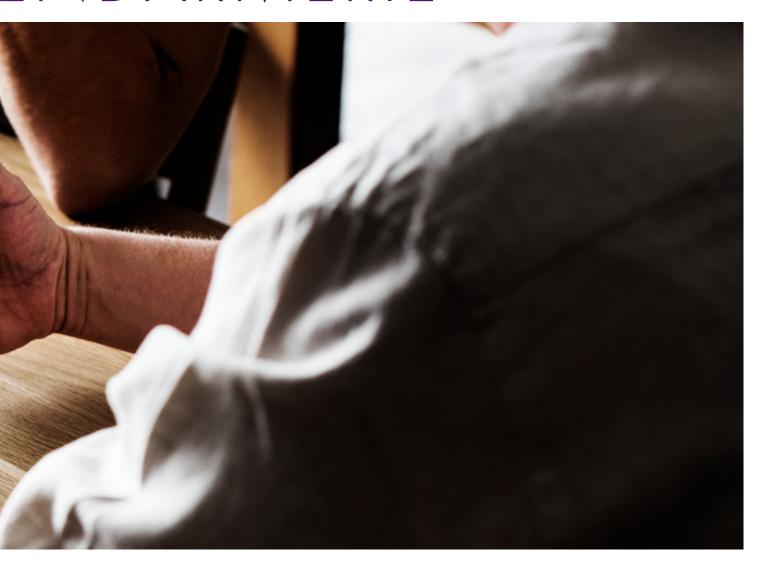




INTERVENTION SOCIALE EN G



ENDARMERIE



L'INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE (I.S.G)

Notre I.S.G est une travailleuse sociale employée par les collectivités territoriales, elle n'est pas gendarme.

Elle intervient pour toute personne en difficultés sociales, victime, ou mise en cause dans une affaire pénale, ou a un rôle de conseil.

Elle est là pour vous écouter, analyser avec vous votre situation et vous orienter vers les structures adaptées à votre problématique.

En 2018, les élus ont souhaité instaurer ce dispositif sur le territoire de la compagnie de gendarmerie de REVIN qui compte 71 178 habitants, et s'étend sur 102 communes réparties sur plusieurs intercommunalités, à savoir :

- Ardenne rives de Meuse, avec 19 communes pour 26 815 habitants,
- Vallées et Plateau d'Ardenne avec 29 communes pour 20 043 habitants,
- Ardennes Thiérache avec 37 communes pour 10 217 habitants
- une partie des Crêtes Préardennaises avec
 9 communes pour 3 904 habitants,
- les communes de BOGNY-SUR-MEUSE (5 240 habitants) et JOIGNY-SUR-MEUSE (685 habitants), qui font partie de Vallées et plateau d'Ardenne, mais qui sont rattachées à la compagnie de gendarmerie de SEDAN.



- > Sur l'année 2022, l'intervenante sociale a reçu 346 usagers, impliquant 636 personnes. Si la plupart des personnes n'ont besoin que d'une seule rencontre, certaines en revanche, souvent du fait d'un isolement important, nécessitent un investissement plus soutenu. Cela représente donc plus d'entretiens que des personnes reçues.
- > L'intervenante sociale a réalisé **500** entretiens téléphoniques ou physiques. Sur les **409** saisines totales, **15,4** % n'ont pas souhaité répondre aux sollicitations de l'intervenante sociale.
- > 75,1% des dossiers émanent directement des services de Gendarmerie. En revanche, 9,2% des saisines sont des sollicitations des usagers, 5,2% des services sociaux et 3,5% de l'Education Nationale. Les 7 % restants sont essentiellement des demandes venants des élus, des associations, de la justice, des bailleurs sociaux et de la police municipale.

Les secteurs géographiques concernés correspondent à :

- 33,5% au territoire d'intervention de la Communauté de Brigade de REVIN
- 22,6% au territoire de la Brigade Territoriale Autonome de GIVET
- 19,1% à celui de la Communauté de Brigade de RENWEZ
- 17,9% à celui de la Communauté de Brigade de ROCROI
- 6,9% à celui de la Brigade Territoriale Autonome de NOUZONVILLE (pour BOGNY SUR MEUSE et JOIGNY SUR MEUSE)

Par rapport aux Communautés de communes, les secteurs géographiques concernés correspondent à :

- 46.8 % à a la CC Ardenne Rives de Meuse
- 28.9 % à la CC Vallée et Plateau d'Ardennes
- 16,5 % à la CC Ardennes Thièrarches
- 7,8 % à la CC des Crêtes préardennaises.

Sur les 346 situations traitées, 73% ne sont pas connues des services sociaux. Cela positionne l'ISG et de ce fait la Gendarmerie, comme les premiers interlocuteurs pour beaucoup de familles en difficultés sociales et/ou familiales.

Les personnes rencontrées sont à 70% de sexe féminin et la tranche majoritaire est celle des 26/60 ans.

- 33,2% des bénéficiaires sont comptabilisés comme victimes au sens où une dénonciation a été déposée en Gendarmerie (plainte, main courante, renseignement judiciaire) et/ou une procédure en cours;
- 59% des bénéficiaires engageaient juste une démarche de conseil s'orientant vers un accompagnement civil ou une démarche judiciaire. Ce sont les personnes nommées hors champ pénal.
- 7,8% étaient rencontrés en tant que mis en cause
- 29,7% des situations pour lesquelles l'ISG a été interpellée, portaient sur des faits de violences, dont 75,7% émanent du conjoint ou de l'ex-conjoint. 19,4 % se passent dans la sphère familiale.

Dans un cadre préventif, l'intervenante sociale intervient aussi en amont des violences et contactent les personnes dès lors qu'un conflit apparaît. Cela représente 36,7% des interventions dont 55,9 % se passent dans le couple ou l'ex couple et 26,7% dans la sphère familiale.

Des problématiques concernant les addictions sont aussi repérées et sont assez fréquentes. Sur l'année 2022, l'ISG a été amenée à rédiger 17 informations préoccupantes et signalements pour des personnes vulnérables ou à destination de la protection de l'enfance. Dans toutes les situations traitées, seulement 9,7% font l'objet d'une réorientation vers le service de la Gendarmerie.

Au regard des 346 situations accompagnées, ce chiffre démontre que dans plus de 90 %, une réponse partenariale a été jugée plus pertinente et aidante que la saisie judiciaire. Les besoins identifiés relèvent plus de l'orientation sociale vers les associations et les services sociaux de secteur. Les besoins peuvent être pluriels et se compléter les uns aux autres.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FINANCEURS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
FIPD	20 000 €	10 000 €	5 000 €
ARS Grand Est	5 000 €	5 000 €	5 000 €
CAF	5 000 €	5 000€	5 000 €
Ardenne Rives de Meuse	3 900€	7 800 €	9 750 €
Vallées et Plateau d'Ardenne	3 616€	7 232 €	9 040 €
Ardennes Thiérache	1 421€	2 842 €	3 552.50 €
Crêtes Préardennaises	543 €	1 086 €	1 357 €



Mme. Emilie MANZONI INTERVENANTE I.S.G

1 rue des Marquisades – 08500 REVIN

Tél: 06.70.32.29.34

emilie.manzoni@gendarmerie.interieur.gouv.fr

RENDEZ-VOUS POSSIBLE

dans les gendarmeries de Givet, Fumay, Revin, Monthermé, Rocroi, Rumigny, Signy-le-Petit, Signy-l'Abbaye, Renwez, Nouzonville ou dans un lieu exterieur comme les mairies, les maisons des solidarités, les centres sociaux...



29 rue Méhul - CS 9020 - 08600 GIVET Tél. 03 24 41 50 90

www.ardennerivesdemeuse.com

